

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Ma chère collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

Salle François MAURIAC, rue du Professeur Arnozan
Le LUNDI 3 MAI 2021 à 18 H

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public, mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°3

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 4 - Exonération partielle des droits de place pour les terrasses des cafés et restaurants en lien avec la crise sanitaire du COVID 19

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 5 - Scène partenaire 2021 : signature d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020
- 6 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et don de livre à RecycLivre

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à la Santé, à l'Économie sociale et solidaire, à l'Aide aux soignants

7 - Composition d'un groupe de travail « Santé » - Désignations

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

8 - Création de postes au tableau des effectifs 2021

9 - Recrutement sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique

10 - Remplacement et rémunération du poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée

RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée à la Politique de réduction des déchets

11 - Programme « Talence Zéro Plastique »

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Habitat et à l'urbanisme, au Commerce et aux marchés

12 - Subvention exceptionnelle au Groupement des Entrepreneurs Talençais – Soutien au commerce de proximité

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 avril 2021, s'est réuni Salle François Mauriac, le 3 mai 2021 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG (à partir de la question n° 11), Mme LUDLOW (à partir de la question n° 3), Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. DELLU, M. MARTILY (à partir de la question n° 7), Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

Excusés ayant donné délégation : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), Mme HELBIG (procuration à M. SALLABERRY pour les questions n° 1 à n° 10), M. BARDIN (procuration à Mme RAMI), Mme ARMITAGE (procuration à M. DELLU), M. MARTILY (procuration à Mme DE MARCO pour les questions n° 1 à n° 6)

Absente : Mme LUDLOW (pour les questions n° 1 et 2)

Mme THOMAS-PITOT a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : La bienvenue pour ce Conseil municipal du 3 mai 2021. Je vais vous inviter à prendre place en vous saluant et en saluant également l'ensemble des personnes qui nous regardent en direct et ceux qui nous regarderont en différé, pour éviter tout anglicisme ; merci à vous toutes et à vous tous en espérant que dans quelques semaines nous puissions nous retrouver à nouveau dans des locaux et tous ensemble, cela sera le plus important.

Je voudrais vous dire que Mme THOMAS-PITOT sera la secrétaire de séance.

Je voudrais, une fois n'est pas coutume, j'ai envie de dire, parce que cela fait quand même quelques Conseils que nous avons des nouvelles difficiles, mais je voulais, même si ce n'était pas une de nos collègues en tant qu'élue, que nous ayons une grosse pensée pour Patricia DELAGE. Vous le savez, nous avons appris le 21 avril dernier avec beaucoup de stupeur et évidemment beaucoup de tristesse le décès de Patricia. Patricia était la correspondante du journal Sud-ouest depuis 17 ans. 17 ans, elle était journaliste avant tout, Patricia, elle était évidemment une figure reconnue, appréciée de tous et de toutes. Patricia, elle était aussi une figure de la vie active talençaise, on avait souvent l'occasion de parler de Talence, de Gradignan aussi qui est une autre ville qu'elle connaît bien. Je voudrais saluer, au-delà de sa mémoire journalistique et de l'exceptionnel travail et de la neutralité dont elle a toujours fait preuve, aussi saluer son adhésion et son travail sans relâche pour le tissu associatif et économique. Patricia, c'était toujours quelques minutes de prises, c'était quelqu'un qui était toujours à nos côtés, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il fasse beau, tous les jours de l'année et puis elle a connu avec beaucoup d'évolutions le journal Sud-ouest avec ses différents développements qui ont eu lieu pour ce grand quotidien régional que nous avons la chance d'avoir aujourd'hui dans le sud-ouest ; Patricia, elle s'était adaptée, elle savait toujours aller chercher le petit article qui lui permettrait de faire un article sur telle ou telle initiative, sur telle ou telle personne de Talence. Elle m'a beaucoup inspiré parmi ces gens qui justement font face à du quotidien, à finalement ces cérémonies qui peuvent se reproduire chaque année, ces manifestations et elle le faisait toujours avec beaucoup d'enthousiasme et elle savait toujours prendre la petite photo, rassurer, s'inquiéter, prendre des nouvelles. Elle était gentille, elle avait beaucoup d'humour, Patricia, j'ai le souvenir de grands débats sur les vraies origines du Pays basque avec elle, débat qui, je crois, ne sera jamais clos et puis c'était toujours tout simplement quelqu'un dont il était très enrichissant d'avoir la compagnie et d'échanger avec elle. Je voudrais bien évidemment, comme nous l'avons fait pour d'autres, que nous ayons une pensée pour son mari, Claude, un autre bénévole engagé du territoire, Président de l'UST Athlétisme, à sa famille et à ses proches. Je voulais que nous ayons une petite pensée pour elle, une grosse pensée même pour elle.

Ceci étant exposé, je vais vous donner comme on a l'occasion souvent de le faire, vous donner quelques informations, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues du Conseil municipal. Il me semblait important, nous allons avoir tout à l'heure une délibération qui sera présentée pour l'aspect économique et commerçant des aides que fait la Ville, la Ville n'est pas la seule puissance publique à aider le monde économique, loin s'en faut, mais il me paraissait important que nous fassions un point ensemble lors des délibérations tout à l'heure, sur les aides de la Ville. Je voulais que nous ayons un point particulier, mais il n'y avait pas de délibération à l'ordre du jour de ce Conseil, que nous puissions parler d'un secteur qui a

pris la crise, un de plus, de plein fouet, c'est le secteur de la culture, premier confiné et sûrement l'un des derniers confinés pour des raisons que nous savons, le monde culturel a été particulièrement impacté. La Ville de Talence, de tout temps, a toujours accompagné les acteurs culturels dans la limite de ses moyens bien évidemment et elle a souhaité être aux côtés de ses acteurs. Je voudrais avoir une pensée et un remerciement très appuyé pour l'ensemble des agents du service culturel, de nos médiathèques, du Forum des arts et de la culture et d'une façon générale à tous les acteurs associatifs qui œuvrent dans le monde de la culture, qui en temps normal, mettent en place des actions de sensibilisation et de médiation, cet élément si important de la médiation culturelle auprès de l'ensemble des habitants et puis bien évidemment spécifiquement auprès des jeunes, des plus jeunes notamment dans nos écoles. Nous sommes convaincus qu'être artiste, c'est un vrai métier, oui, c'est un vrai métier, être artiste et les professions liées à la médiation culturelle doivent être soutenues et nous allons le prouver et nous le prouvons à Talence et je voudrais donner la parole à M. l'adjoint en charge de la culture, M. Vincent BESNARD qui va nous donner un petit peu plus de précision pour rentrer dans le concret de cette aide. Il n'y a pas de délibération, mais je trouvais intéressant que nous en discussions ce soir.

M. BESNARD : M. le Maire, chers collègues, comme l'a rappelé M. le Maire, cette crise sanitaire est aussi une crise culturelle, il nous a semblé essentiel de soutenir ce secteur. Afin de limiter les pertes pour les compagnies, les associations ou les artistes, la mairie a souhaité reprogrammer tous les spectacles qui n'ont pas pu se tenir et si pour de diverses raisons la reprogrammation n'a pas été possible, alors une indemnisation à hauteur de 30 % du coût de cession a été versée à la compagnie permettant de rémunérer et de valoriser le travail produit. Ainsi, pour la saison 2020 – 2021, la Ville a versé 840 euros pour un spectacle qui n'a pas pu se tenir, car annulé 2 fois. Par ailleurs, elle a versé 38 676 euros pour des prestations spectacles – conférences – ateliers qui vont être reprogrammées à partir de juin 2021 et sur la saison 2021 – 2022. Concernant les festivals en plein air qui devaient se tenir en 2020, la Ville les a reprogrammés en accord avec les collectifs et les compagnies, Talence a versé des indemnités correspondantes à 50 % du coût de cession, soit un total de 3 000 euros. De plus, la Ville a soutenu aussi la création artistique au travers de résidences d'artistes qui se sont tenues au Forum dans l'auditorium. Comme disait M. le Maire, le service culturel et le Forum des arts et de la culture ont mis en place des actions de sensibilisation et de médiation auprès des écoles de la Ville ; les classes de CE1 au CM2 des écoles talençaises : Albert Camus, Maurice Ravel, Georges Lasserre, Paul Lapie ont travaillé sur l'exposition : « Je vois des animaux qui sortent des bois » du plasticien Olivier SPECIO. L'éducation artistique et culturelle est une chance pour les écoliers talençais, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. La Ville sera attentive à la santé des associations culturelles durement éprouvées et sera à leurs côtés pour promouvoir leur formidable travail.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. l'adjoint. Évidemment ce soutien, on voulait faire une photographie, cela tombe bien quand on parle de la culture aujourd'hui, on sait que les conséquences de cette crise seront durables et que la Ville continuera d'être aux côtés des

acteurs du monde de la culture encore une fois, à côté d'autres établissements et institutions publiques de manière à ce que nous puissions soutenir ce secteur qui a été durement éprouvé.

Je vais maintenant demander à Mme la secrétaire de nous faire état de l'ordre du jour et de la 1^{ère} délibération, s'il vous plaît.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2021

M. LE MAIRE : Ce compte-rendu appelle-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Non. Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 17/03/21	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » située au Château de Thouars pour douze mois. La convention prendra effet à compter de sa signature.	Sté VOUS COM'L (Le Rallye des Pépites) – Talence (33)
N° 2 18/03/21	Souscription d'un marché de services relatif à l'assurance dommages ouvrage concernant les travaux de réhabilitation du Stade nautique Henri Deschamps pour une durée ferme de 10	Groupement conjoint :

	<p>ans (120 mois) à compter de la date de réception des travaux de l'ouvrage concerné.</p> <p>Montant provisoire de la prime : 178 489,40 € TTC</p>	<p>Mandataire : SAS HOCQUET ET HILLE ASSURANCES (courtier) – Dunkerque (59)</p> <p>Co-traitant : MUTUELLE ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES (compagnie d'assurances) – Paris (75)</p>
N° 3 29/03/21	<p>Souscription d'un deuxième avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux modifiant la consommation de base (NB) spécifique à l'équipement Boris Diaw en approuvant les pièces contractuelles concernées telles qu'elles seront signées.</p> <p>Montant total estimatif de l'avenant n° 2 : + 3 480,08 € TTC Nouveau montant total du marché : 2 115 953,86 € TTC</p>	SA DALKIA – Mérignac (33)
N° 4 30/03/21	<p>Passation d'un avenant aux marchés n° 20/21-5 « Menuiserie extérieure – occultation » et n° 20/21-14 « VRD » dans le cadre des marchés de travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Paul Lapie.</p> <p>- Marché n° 20/21-5 « Menuiserie extérieure – occultation » - suppression des stores screen intérieur prévus initialement au marché (hormis bureau psychologue et salles de repos) : - 13 463,42 € TTC - ajout de stores screen extérieur avec manœuvre manuelle, coulisse et ensemble fixé sur le dormant : + 42 385,20 € TTC Soit un avenant total de : + 28 921,78 € TTC Nouveau montant du marché 20/21-5 : 246 367,96 € TTC</p> <p>- Marché n° 20/21-14 « VRD » Prise en compte de travaux supplémentaires d'aménagement de la cour maternelle pour la création d'une cour « oasis » avec réduction de l'emprise imperméable. Les travaux concerneront : - Préparation : + 1 348,95 € TTC - Le décaissé pour revêtement copeaux bois : + 15 243,46 € TTC - La fourniture et mise en œuvre de terre végétale et plantation d'arbres complémentaires : + 2 914,40 € TTC - Mise en œuvre d'un ruban en enrobé pour le circuit vélo : + 3 690,10 € TTC Soit un avenant total de : + 23 196,91 € TTC Nouveau montant du marché n° 20/21-14 : 212 562,96 € TTC</p>	<p>SARL PPG – Yvrac (33)</p> <p>SAS SOPEGA TP – Mérignac (33)</p>
N° 5 1/04/21	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage et la maintenance d'espaces verts pour une période ferme allant de la date de notification au 31 décembre 2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile jusqu'au 31 décembre 2023.</p>	Entreprise adaptée HOTRAVAIL – Cestas (33)

Dépense annuelle estimée : 58 386 ,00 € TTC

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 3 – Réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE – Marché de maîtrise d’œuvre – Avenant n° 3

M. LE MAIRE : Alors bon, la délibération, même si elle est évidemment un petit peu technique, vous rappelle tout ce qu’il s’est passé avec les différents interlocuteurs qui se sont succédés. C’est un projet qui est relativement ancien puisqu’il a été conclu le 10 juillet 2017, cela fera bientôt 4 ans qu’au fur et à mesure la procédure a été conduite de manière d’abord à fixer l’enveloppe évidemment provisionnelle des travaux et toutes celles des personnes qui œuvrent autour. Vous dire que depuis début janvier 2020, nous avons un avant-projet définitif établi à 5 540 000 euros, je parle toutes taxes comprises, qui a été approuvé, que récemment nous avons passé un premier avenant de marché de maîtrise d’œuvre. Pourquoi des écarts ? Nous en avons discuté, mais je pense que c’était intéressant de revenir dessus, tout simplement et notamment que le diagnostic technique et c’est malheureusement souvent le cas lorsqu’on est sur des réhabilitations, il en va des groupes scolaires en particulier, j’espère que nous n’aurons pas ces problèmes-là sur la piscine, espérons-le, ce ne sont pas tout à fait les mêmes montants ; par exemple, nous avons vu que la nature des sols n’était pas tout à fait celle que nous attendions, nous avons donc essayé de voir avec toute la diligence que nous connaissons à la Ville et aux services pour essayer de régler tout cela. Nous avons un certain nombre de choses et donc il vous est proposé tout simplement de pouvoir adapter. Pourquoi cette délibération plus spécifiquement ?

D’abord les travaux supplémentaires d’aménagement de la cour maternelle avec aussi des compléments de rémunérations, tout cela avec beaucoup de discours, mais pour un 3^{ème} avenant qui n’est que de 2 022 euros HT, soit 2 426 euros TTC, donc avec le coût des maîtrises d’œuvre, un peu de travaux et maîtrises d’œuvre associés dans le cadre de la vie du projet, mais on reste dans quelque chose de raisonnable. Je voudrais aussi saluer le travail de la Commission d’appels d’offres qui à chaque fois voit tout cela de manière à ce que l’on puisse contrôler au fur et à mesure parce que dans la vie de ces marchés-là, on ne se souvient plus entre le 1^{er} avenant et le dernier. Mme Isabelle RAMI, vous avez la parole.

Mme RAMI : Bonjour à tous, vous dire qu’on va voter pour parce que c’est une délibération assez mécanique, il n’y a donc pas de remarque à cela. Toutefois, nous sommes sur plusieurs délibérations avec des augmentations de prix sur les travaux, nous l’avons souligné plusieurs fois, vous avez parlé de la piscine, c’est vrai qu’il y a des risques de dépassement des budgets. C’est une proposition que nous vous faisons à savoir d’avoir une intelligence collective et d’essayer de cotravailler au niveau des CAO pour une meilleure maîtrise des appels d’offres, revoir les différents critères, c’est peut-être des sujets à travailler avant que les différents prix puissent s’envoler, c’était juste une remarque.

M. LE MAIRE : Alors, on gagne toujours à avoir une intelligence collective, c'est certain. Je crois que la Commission d'appels d'offres, on a eu le cas, il n'est pas là ce soir puisque vous avez son pouvoir, Christian BARDIN, on a discuté récemment d'une envolée de prix non pas pour un avenant, mais tout simplement nous faisons face à une augmentation très significative par exemple des coûts des matériaux. La crise a ceci de particulier, on a quand même rappelé que malgré tout ce qu'il se passe en plus ou en moins, aujourd'hui le coût de la piscine est à peu de choses près celui que l'on avait estimé au moment de l'APD, on parle de plus de 18 millions d'euros quand même, on n'a donc pas des coûts qui s'envolent, on a aussi des choses qui parfois peuvent s'annuler. J'ai envie de dire, là pour le coup, on est sur quelque chose qui ne pouvait pas être prévu puisque par définition, on découvre au fur et à mesure quand on réhabilite ce qu'il se passe, on a toujours une enveloppe aussi qui est prévue pour ces coûts-là, on n'a pas changé notre besoin. Simplement, là, c'est la faute à pas de chance, il y a aussi des choses que nous pensons qui ne sont pas réalisées, je suis donc toujours preneur des propositions que vous pourriez faire pour appréhender le futur. Je crois vraiment que la Commission d'appels d'offres justement ne doit pas être une Commission d'enregistrement où on se contente d'écouter des discours techniques ou financiers, pour moi la Commission d'appels d'offres est préparée, a sa vie démocratique, elle est instituée, pour moi c'est vraiment typiquement là où on peut avoir de vrais débats de fond, c'est le débat que nous avons eu par exemple sur le choix des matériaux, qui peuvent amener après à influencer les appels d'offres suivants. Je ne suis donc fermé à rien et tout ce qui pourra nous permettre d'économiser quelques subsides et tout simplement de faire mieux avec l'intelligence collective, ce sera toujours le bienvenu ici à Talence, aucun souci. Évidemment, l'adjoint aux Finances vous dira que les économies ont déjà été intégrées, mais il a des lignes secrètes, vous le savez. Pour Mme QUELIER, vous votez ? Pour également, à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par délibérations du :

- 19 mars 2018 reçue en Préfecture le 21 mars 2018, vous avez notamment approuvé le préprogramme des travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE, pour un montant d'enveloppe financière prévisionnelle sur les travaux de 2 865 000,00 € H.T. soit 3 438 000,00 € T.T.C. affectés aux travaux, ainsi que le lancement d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre,
- 17 décembre 2018 reçue en Préfecture le 19 décembre 2018, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement composé de :
 - BPM Architectes SARL, 26, rue Peyronnet 33800 Bordeaux (Architecte mandataire, Ordonnancement, Pilotage, Coordination)
 - SARL MATH INGENIERIE, 219-221 boulevard Albert 1^{er}, 33130 Bègles (thermiques, Fluides, coordination Système de Sécurité Incendie, Electricité)
 - VERDI BATIMENT SUD OUEST SAS, 22 rue Despujols, 33074 Bordeaux Cedex (structures)
 - GANTHA SARL, 16-18 rue de l'Hermitte, 33520 BRUGES (acoustique)
 - FREELANCE ETUDES SARL, 55, rue Camille Pelletan, 33150 Cenon (économie de la construction)
 - ECR Environnement Sud-Ouest SARL, 5, rue du pré Meunier, 33610 Canéjan (géotechnique)en vue de la réalisation de cette opération, pour un forfait provisoire de rémunération de 299 679,03 € H.T., soit 359 614,84 € T.T.C.,
- 8 juillet 2019 reçue en Préfecture le 10 juillet 2019, vous a été présenté le programme prévoyant un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 3 961 000,00 € HT, 4 753 200,00 € TTC, affectée aux travaux, soit

une plus-value liée à l'état structurel du bâtiment de 1 096 000,00 € HT par rapport à l'estimation au stade du préprogramme.

En outre, vous m'avez autorisé à passer, par délibérations du :

- 17 février 2020 reçue en Préfecture le 19 février 2020, un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre précité, afin de fixer définitivement le coût prévisionnel des travaux (4 617 089,51 € H.T., soit 5 540 507,41 € T.T.C.) et le forfait de rémunération du groupement susnommé (482 947,56 € H.T., soit 579 537,07 € T.T.C.)
- 1^{er} mars 2021, enregistrée en Préfecture le 2 mars 2021, un deuxième avenant au marché de maîtrise d'œuvre, afin de fixer le coût de la réalisation des travaux (somme des montants initiaux des marchés conclus), que le groupement de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter, à 4 988 468,64 € H.T., soit 5 986 162,37 € T.T.C.

Or, dans le cadre des travaux supplémentaires d'aménagement de la cour maternelle, la maîtrise d'œuvre sollicite la rémunération de compléments aux missions (conception, analyse des devis et suivi desdits travaux). Le montant de ce 3^{ème} avenant est de + 2 022,00 € H.T. soit + 2 426,40 € TTC, portant le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à **484 969,56 € H.T., 581 963,47 € T.T.C.**

Sachant que le montant cumulé des avenants engendre une plus-value supérieure à 5% du montant du marché de maîtrise d'œuvre initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 17 mars 2021, a donné à l'unanimité un avis favorable à sa passation.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à passer ce troisième avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Cette dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer l'avenant n° 3 précité,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 4 – Exonération partielle des droits de place pour les terrasses des cafés et restaurants en lien avec la crise sanitaire du COVID-19

M. JESTIN : Oui, mes chers collègues, il s'agit juste de reproduire ce que nous avons déjà fait en 2020 au profit des restaurateurs en mettant en place une exonération sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021 du coût des droits de place pour les différentes terrasses.

M. LE MAIRE : Manque à gagner pour la Ville de l'ordre de 40 à 50 000 euros, on va donc s'approcher tout doucement, je pense même que nous les avons dépassés, d'un coût Covid de l'ordre de 2 millions d'euros pour la Ville ; on était à un peu plus de 1,5 million d'euros, à l'heure où on parle évidemment. Je vous parlais des différentes modalités de soutien, on vous les présentera dans le cadre de la délibération présentée par M. HANOTIN avec ce que nous pouvons faire, on travaille également avec ce que fait M. COLDEFY. Y a-t-il des demandes de parole sur cette exonération qui ira jusqu'au 30 septembre, ce qui devrait nous permettre d'être, je l'espère, tranquilles ? Pas de demande de parole, pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits de place et redevances d'occupation temporaire du Domaine Public.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

La crise sanitaire actuelle, liée au COVID 19, a de nombreuses répercussions économiques et financières pour les acteurs économiques locaux. En effet, par Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin d'en ralentir la propagation, le Gouvernement a décidé la fermeture des bars, des restaurants et de nombreux commerces autres qu'alimentaires.

Afin de soutenir ses commerçants, confrontés à des difficultés sans précédent, la Ville de Talence souhaite poursuivre son accompagnement pendant cette période inédite et remettre en place des mesures expérimentées en 2020 destinées à répondre aux urgences de trésorerie.

Ainsi, je vous propose de voter une exonération du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021, correspondant à la période d'impossibilité d'exercer pleinement leurs activités au regard de la crise sanitaire, s'agissant des droits de place pour les terrasses des cafés et restaurants.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, une réévaluation sera faite à la fin du mois de septembre 2021.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agrée, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- Et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 5 – Scène partenaire 2021 : signature d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

M. BESNARD : Mes chers collègues, il s'agit là d'autoriser M. le Maire à signer un avenant par rapport à une convention qui a été signée de 2017 – 2020 concernant le partenariat avec l'IDDAC, l'agence culturelle de l'IDDAC. Il s'agit de poursuivre les grands axes de partenariat culturel et artistique dans la perspective de la mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture et de prévoir, comme on l'a dit tout à l'heure, une nouvelle répartition financière du fait des annulations et des reports des spectacles.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes de prise de parole là-dessus ? Mme RAMI.

Mme RAMI : C'était juste par rapport à l'avenant qui est joint puisque la délibération nous dit que nous vous habilitons à signer l'avenant, on dit au début que c'est la séance du 12 décembre 2017 qui a signé l'avenant et là, on a au début de l'avenant le 12 avril 2017, je ne comprends pas très bien l'avenant n° 7 que nous avons à signer.

M. BESNARD : C'était par rapport à une convention qui était signée en 2017, c'est pour cela.

Mme RAMI : Elle était signée, on dit : « le 12 avril 2017 » et dans la délibération, on dit que c'est la séance du 12 décembre 2017.

M. LE MAIRE : Est-ce que ce n'est pas une question de date de signature et de date de Conseil municipal ?

Mme RAMI : Cela veut dire que vous l'avez signée en avril alors que cela a été délibéré en décembre, je me posais la question si c'était le bon document ou pas.

M. LE MAIRE : J'anticipe en fait de 6 mois ! Ce que je vous propose ma chère collègue, c'est que nous allons regarder, si jamais on doit adapter la délibération vis-à-vis des dates, vous avez bien fait de nous le dire, on l'adaptera si cela vous convient. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint à la Culture, expose :

«Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des 3 précédentes saisons culturelles.

L'avenant à cette convention, pour l'année 2021, vise 2 objectifs :

1. Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
2. Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour l'année 2021 et déterminer le cadre particulier d'accord à trouver en cas d'annulation pour cause de Covid-19.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La Compagnie du Réfectoire pour le spectacle « Entre eux deux » prévu initialement le 27 avril 2021 au Dôme pour 2 représentations scolaires.
Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière étaient prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence. Ce spectacle ne pouvant avoir lieu en raison de la situation sanitaire, il est convenu de verser à la compagnie 30% du coût cession pour indemnisation.
- La Compagnie Révolution pour le spectacle « Uppercut » le 26 juin 2021 au Parc Chantecler pour 3 représentations tout public du spectacle.
Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : partage des coûts à hauteur de 50% pour l'IDDAC et de 50% pour la ville de Talence. La compagnie ayant reçu une avance de 50% du coût cession, en cas d'annulation, il est convenu qu'elle conserve l'avance pour indemnisation.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint.

Je vous demande d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant et le tableau en pièce jointe et toutes les pièces afférentes.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 6 – Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : autorisation de désaffectation et don de livre à RecycLivre

M. BESNARD : Donc les bibliothèques et les médiathèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi du renouvellement des collections à effectuer une opération appelée désherbage. Rien à voir avec les espaces verts, il s'agit de tous les ouvrages qui n'ont plus d'utilité et qui jusqu'à présent étaient vendus un samedi matin aux Talençais. Or, avec la crise du Covid 19, on ne pouvait plus opérer aux ventes de livres qui ne rapportaient pas grand-chose, mais on a décidé exceptionnellement cette année de faire un don à RecycLivre sachant que cette association en fait procède aux ventes de ces ouvrages et reverse les sommes gagnées à des associations caritatives.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue, y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Mme GRESLARD, vous avez la parole.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci, M. le Maire. Je trouve dommage que ce don de livres n'ait pas été fait à une association d'insertion plus locale puisque RecycLivre est une association nationale puisqu'elle a des sites sur Lille, Strasbourg, Nantes, d'autres villes et Madrid d'ailleurs, même internationale ; or, nous avons sur la place métropolitaine et girondine, une association d'insertion qui s'appelle : « le Livre Vert » qui est bien une association dans l'économie sociale et solidaire qui en plus est agréée ESUS, c'est-à-dire entreprise solidaire d'utilité sociale, elle a sa chaîne logistique à Bordeaux, les livres qui ne peuvent pas être remis éventuellement en vente, certains sont donnés à des écoles pour monter des bibliothèques de classe ou d'école. Les livres qui sont en très mauvais état sont recyclés vers une entreprise qui fabrique de la pâte à papier, entreprise elle-même adaptée, elle milite et elle fait des actions dans les écoles pour sensibiliser au réemploi du papier. Je trouve dommage qu'on n'ait pas fait le choix du Livre vert et peut-être que l'on pourrait penser pour une prochaine action à plutôt faire ces dons vers cette association.

M. BESNARD : Alors, cette association fait aussi dans le livre vert puisque je les ai rencontrés dans un autre cadre, je ne sais plus si c'est le Cours de l'Argonne ou le Cours de la Somme, ils ont une antenne qui est sur Bordeaux, c'est vraiment du local.

Mme GRESLARD-NEDELEC : C'est une entreprise d'insertion qui travaille conjointement d'ailleurs avec une autre entreprise d'insertion qui s'appelle : « Remue-Ménage » qui fait de la cologistique. Elle peut même venir chez les particuliers. Je trouve dommage qu'on s'adresse à RecycLivre qui, elle, ne prend pas les livres usagés, ne prend pas les dictionnaires, ne prend pas les ouvrages d'art ou sur la cuisine, etc., et qui ne recycle pas.

M. LE MAIRE : Écoutez, moi j'entends qu'on a un interlocuteur qui est local. Juste vous dire qu'elle travaille avec beaucoup d'autres municipalités, donc peut-être que ce que vous dites

va irradier sur d'autres municipalités ; ce que je vous propose de faire, c'est qu'on se renseigne par rapport à cela et qu'on essaye de voir effectivement les modalités si jamais on peut faire différemment l'année prochaine de manière à ce qu'on puisse effectivement voir et comparer les solutions et voir ce qui est le plus pertinent. M. DELLU ?

M. DELLU : Oui bonjour, chères et chers collègues, M. le Maire. Il y a juste une question qui se pose à la lecture tant de la délibération que de la convention associée, c'est que RecycLivre ne prend pas les dictionnaires, les manuels scolaires, les livres de type club, les revues, les journaux, les magazines, etc., mais je n'ai pas du coup trouvé ce que nous allons faire de ce type de documents s'il y en a évidemment, destinés à être désherbés. Va-t-on les stocker jusqu'à l'année prochaine ? Qu'est-il prévu ? Du coup, nous ne savons pas.

M. BESNARD : Là, il est prévu de les stocker et de voir l'an prochain ce que nous ferons exactement du reste de ces ouvrages. Là, il y en a 5 032 dont on avait la liste éventuellement.

M. LE MAIRE : Donc comme ça on pourra mélanger les deux solutions en une et jouer sur l'intelligence collective dont on parlait tout à l'heure. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité, merci, mes chers collègues.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Les Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence sont régulièrement amenées dans le cadre du suivi et du renouvellement de leurs collections à effectuer une opération appelée « désherbage ».

Cette opération a pour objectif de retirer des collections les documents aux caractéristiques suivantes :

- Etat matériel défraîchi,
- Contenu dépassé au regard de l'état des connaissances,
- Contenu ne correspondant plus aux attentes du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés de l'inventaire. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Dans le contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19, la vente des documents habituellement organisée à la Médiathèque Castagnéra a été annulée à deux reprises et la collectivité a décidé, **de manière exceptionnelle cette année**, d'établir une convention avec RecycLivre, entreprise sociale et solidaire, afin qu'elle prenne en charge les livres désaffectés des bibliothèques et médiathèques.

Grâce à une traçabilité précise des livres donnés, RecycLivre s'engage à reverser 10% du prix de vente net de chaque livre vendu à l'association Lire et Faire Lire, dont la double vocation est de lier le plaisir de la lecture et la rencontre intergénérationnelle. En effet, leurs 18 000 bénévoles de plus de 50 ans animent des ateliers lecture pour les jeunes enfants dans les écoles et leurs transmettent le goût et le plaisir de lire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- à la désaffectation des documents (5032 imprimés),
- à signer une convention avec l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre pour cette année 2021.

La liste des 5032 imprimés à désaffecter est consultable soit en Mairie, soit en la téléchargeant via le lien suivant : <https://podoc.girondenumerique.fr/dLmvMHQGearSc2BifJtyqhR8FAZkjK7i>

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 7 – Composition d'un groupe de travail « Santé » – Désignations

M. GIRON : Les soignants peuvent avoir besoin d'aide, mais en l'occurrence c'est aux aidants. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, vous le savez, la crise du Covid et en 2019 dans notre programme, nous avons déjà, pas comme un mauvais signe prémonitoire, mais plutôt comme une tendance de fond des collectivités, inscrit notre souhait de proposer un poste de référent santé dans les services de la mairie, une tendance de fond des collectivités à agir dans ce domaine et puis que le Covid a montré de façon aiguë comme quelque chose de très utile et un peu comme M. JOURDAIN fait de la prose, nous faisons de la santé ou en tout cas des politiques de sollicitude telles que portées par le CCAS depuis de nombreuses années et sa réactivité, sa capacité à agir à proximité des plus nécessiteux pendant cette crise que nous avons vécue nous a montré la nécessité d'aller plus loin, de prendre en compte cette expérience aussi, mais aussi au sein de ce territoire talençais très doté en institutions médicales et en professions libérales de se positionner comme un partenaire et agir de cette façon.

L'objectif de ce groupe de travail est de travailler, par définition, pendant 12 à 18 mois à cette feuille de route que pourrait être le poste de référent santé, c'est pourquoi je soumets à vos voix cette proposition.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes de prise de parole avant qu'on parle des noms ?
Mme QUELIER.

Mme QUELIER : Oui bonjour, j'entends quelques éléments supplémentaires par rapport à la délibération telle qu'elle était écrite, mais c'est vrai que j'étais quand même assez déconcertée par cette délibération parce qu'on sort du chapeau un référent santé local, donc ma question est : sur quels éléments se base-t-on pour décider de la nécessité d'un tel référent ? Je ne pense pas que ce soit le Covid puisque c'était écrit dans votre programme, programme que je n'ai pas vérifié, mais je l'entends ; y a-t-il des éléments qui étayent ce besoin ? Vous écrivez que ce référent aurait pour objectif d'améliorer le maillage de la Ville en matière de santé, qu'entendez-vous par là ? Cela consiste-t-il à enrichir l'offre de soins, sa quantité, sa diversité ? Mais Talence n'est pas un désert médical, et si c'est cela, cela n'a pas vraiment de sens de raisonner sur un territoire communal en la matière parce qu'on ne se soigne pas sur le territoire communal, je ne comprends donc pas. S'agit-il de mieux coordonner l'offre existante pour favoriser la logique de parcours de soins comme on le dit dans tous les discours politiques de santé ? Mais cela, c'est une mission de l'ARS, avez-vous alerté l'ARS si vous trouvez qu'il y a des lacunes sur ce sujet à Talence ? Si vous créez ce poste, quel profil présentez-vous ? Cela sera-t-il un professionnel de terrain, un cadre, un profil à temps plein et où dans l'organigramme ? Bref, je me pose beaucoup de questions et si je comprends bien, au final quand je lis cette délibération, je me dis que vous décidez d'un nouveau poste et ensuite vous demandez à un groupe de travail de l'habiller, c'est-à-dire de définir la fiche de poste. Or, de manière récurrente en France, vous savez comme moi qu'il y a un débat sur l'inflation des effectifs dans les collectivités territoriales et ce genre d'initiative telle que présentée ne fait que conforter les doutes des citoyennes et des citoyens sur la

pertinence de cette inflation. Vous l'aurez compris, je réprovoque la démarche telle qu'elle est présentée qui s'apparente en lisant simplement la délibération à la création d'un poste de complaisance.

M. LE MAIRE : Je vais demander à M. GIRON de vous répondre sur le fond parce que je dois vous avouer ma chère collègue que je vous ai senti plus inspirée sur la forme, vraiment ! Je serais tenté de vous répondre que l'un des faits qui justifie cela s'appelle le fait majoritaire et que quand on est élu sur un programme qui prévoit la création d'un poste de référent santé, que les gens nous font confiance à 53 %, ce qui vous en conviendrez, est un petit peu plus que ce que vous avez réuni comme suffrage, on applique ce programme. Je voudrais vraiment vous inviter, complaisance, alors qu'on est et on sort d'une crise qu'on n'a jamais connue d'un point de vue sanitaire, et vous avez raison, ce poste était prévu avant la crise sanitaire puisque nous avons établi le programme avant la crise, je note qu'il faudra que certains documents ne soient pas recyclés puisqu'ils servent à chaque Conseil municipal, poste de complaisance, je ne peux que réfuter cela, il n'a jamais été question du moindre poste de complaisance dans cette collectivité.

Et je vous rappelle que toute personne qui travaille dans cette collectivité, contractuelle ou fonctionnaire, fait l'objet d'une sélection et avec des jurys dont je salue le travail. Je suis un peu surpris, mais on va vous répondre encore une fois sur le fond. Si jamais on décide de créer quelque chose, vous allez nous dire que cela manque de concertation. On vous propose d'intégrer un groupe de travail dans lequel, je vous le rappelle, la représentation de l'opposition est plus importante que ce que nous autorise la loi, ce que nous avons toujours dit, pour réfléchir ensemble et par définition, la crise a ouvert des possibilités que nous ne pouvions pas imaginer il y a 2 ans, pour réfléchir ensemble et vous réprovoquez le principe. Vous consulter, cela ne va pas, ne pas vous consulter, cela ne va pas non plus, je vous avouerai que je ne sais plus comment vous contenter, mais peut-être est-ce là une posture d'opposition, je la respecte. Mme RAMI ?

Mme RAMI : Alors, effectivement nous, nous allons participer à ce groupe de travail, car il nous semblait important de coconstruire, d'utiliser l'intelligence collective pour justement poser les bases de toute cette réflexion. Effectivement, il y a beaucoup de questions que nous nous posons, Christine en a posées, on a forcément les mêmes questions aussi : comment va-t-on intégrer ce référent santé ? Que va-t-on lui donner à faire ? Cela nous paraissait important d'y être au démarrage. Par contre, j'ai une petite remarque concernant l'intégration des citoyens, la dernière phrase nous chagrine un petit peu, il me semble que dans ce groupe de travail qui devrait partir collectivement et travailler ensemble, il est écrit que la désignation des 3 membres de la société civile se fera à l'issue d'un appel à candidatures dont les résultats seront présentés au groupe de travail. Je vous demande s'il est possible de travailler collectivement à cet appel à candidatures et que l'on puisse tous ensemble identifier les 3 personnes qui pourront participer à ce groupe de travail, pas que nous soyons dès la première réunion une chambre d'enregistrement des 3 citoyens.

M. LE MAIRE : Ce que vous n'avez jamais été dans un groupe de travail à Talence, mais M. GIRON va vous répondre.

M. GIRON : Je ne vais peut-être pas répondre sur la forme du procès d'intention, Mme QUELIER, cela serait caduc d'entrée. Sur notre rapport à l'ARS, évidemment il faut travailler main dans la main avec les institutions comme je l'ai évoqué. Sur le programme, je ne peux que vous y renvoyer, peut-être aussi effectivement comme l'a fait M. le Maire aux résultats. Sur le fait que nous ne nous soignons pas à Talence, c'est parfaitement faux, on s'y soigne et on s'y soigne bien et il faut que cela continue. Sur ce que vous appelez le maillage, cela dépend de l'acception du terme maillage, je sais que vous êtes précise, on peut considérer un maillage comme un simple entrelacs d'institutions ou de professionnels et on peut aussi penser le maillage dans sa fonction d'activation de ses parties prenantes, on va prendre l'acception la plus large comme ce groupe de travail doit travailler de façon la plus ouverte possible. Je fais de courtes réponses à vos questions parfois un petit peu ambiguës, je répondrai à d'autres si vous le souhaitez évidemment.

Quant aux remarques de Mme RAMI, évidemment y être au démarrage et y être à la fin, en tout cas je ferai tout pour, on avait évoqué la méthode, elle se veut très ouverte avec des parties prenantes qui doivent l'être dès le départ ; s'agissant de la désignation, évidemment on peut discuter des modalités, l'objectif, et nous en avons parlé plusieurs fois déjà, c'est que vous soyez pleinement associé du début jusqu'à la fin au process.

M. LE MAIRE : C'est tout l'avantage du groupe de travail puisqu'il est souple.
M. CAZABONNE ?

M. CAZABONNE : Merci. Par rapport, je ne sais plus qui a prononcé la phrase de savoir s'il y avait eu un contact avec l'ARS ou pas, j'allais dire à l'inverse, je pense qu'une des missions que pourrait avoir le référent santé entouré de certaines personnalités, c'est de voir aussi quel peut être le fonctionnement de l'ARS ou les dysfonctionnements, on a vécu avec cette crise de la Covid le capharnaüm des administrations françaises avec leur capacité à ne pas réagir immédiatement et à s'embourber dans des règlements, des normes, des signatures, tout ce qui fait le merveilleux de l'administration française dans les cas de crise et je pense que cela pourrait être utile de demander à ce référent avec les personnes qui sont autour de voir justement comment fonctionnent les administrations d'État, je les appelle comme cela, comme les ARS ou les ADEME, enfin tout ce qui peut être mis en place par le gouvernement, les gouvernements, ce n'est pas une cible politique sur le Gouvernement actuel, ce sont les Gouvernements en général, de manière à essayer d'améliorer le fonctionnement de ces structures. On se rend compte que ces structures sont quelquefois des États dans l'État qui ne rendent même pas compte aux Préfets, la Préfète nous l'a souvent dit : « ces agences, je n'ai aucun pouvoir dessus » et on arrive à faire en sorte qu'il y a des structures qui fonctionnent en dehors de tout, cela peut donc être utile de confier à cette personnalité et ceux qui travailleront avec une étude, une vision de ce qui pourrait être amélioré, surtout peut-être allégé dans les structures parce que nous en avons bien besoin et cela permettrait aussi peut-être de diminuer le nombre de fonctionnaires, savoir s'ils sont tous utiles dans ces structures.

M. LE MAIRE : Merci, M. le Sénateur. Mme QUELIER, vous avez redemandé la parole, vous l'avez.

Mme QUELIER : Oui, je suis désolée que vous preniez cela comme un procès d'intention, j'ai bien dit et je le répète, que tel qu'était présentée la délibération, cela évoquait cela, mais je n'y suis pour rien, vous auriez pu expliquer pourquoi vous proposiez un référent local de santé. Ensuite, quand vous dites, M. le Maire, que je ne suis jamais contente, peut-être, je suis désolée, mais moi, j'ai découvert cette délibération, cette proposition parce que je n'ai pas votre programme sur ma table de chevet sans doute, mais j'ai découvert cette proposition dans le dossier qui m'a été envoyé mardi soir, je n'ai jamais été contactée auparavant et donc je découvre qu'il y a eu des échanges avec le groupe de Talence en transition, tant mieux, mais je découvre.

Je n'ai que cet élément pour penser et donc, je vous dis mon sentiment. Mon sentiment, c'est que dans la démarche, cela ne va pas, on commence par faire un groupe de travail, on réfléchit et ensuite on repose la question de la pertinence d'un référent santé, c'est comme cela qu'on doit travailler pour moi et là, c'est une question de démarche, nous l'avons plusieurs fois évoqué, nous ne sommes pas d'accord sur la démarche, cela se vérifie là.

M. LE MAIRE : Je ne me serais jamais permis, ma chère collègue, de vous dire que vous n'étiez jamais contente, ce n'est pas ce que je vous ai dit, et ce n'est pas parce que vous avez votre méthode de travail que tout le monde est censé s'y plier. Je ne vais vraiment pas vous demander d'avoir le programme sur votre table de chevet et dans le programme, il n'y avait que quelques lignes, cela ne saurait à lui seul résumer tout ce qui va être là-dessus. J'essaye de vous suivre, mais j'essaye de me dire on a dit qu'on faisait un poste de référent santé il y a 1 an et demi, pas de Covid, avec une activité nominale, on met en œuvre un groupe de travail justement pour se poser ces questions-là, qu'est-ce qu'il advient ? Quelles sont les responsabilités ? Comment on arrive à faire ? C'est cela l'essence même d'un groupe de travail sinon la majorité et l'adjoint vont dire : « c'est comme ci », une fiche de poste, on le recrute et vous nous auriez dit : « on aurait pu en parler ensemble ». Je ne vois donc pas ce qui est de plus aujourd'hui pertinent que justement de réfléchir ensemble, de mettre en œuvre, Isabelle RAMI l'a bien dit, cette intelligence collective justement pour essayer d'affiner et de se poser une question entre ce qui a été proposé il y a 1 an et demi aux Talençaises et Talençais et la situation que nous connaissons aujourd'hui et celle que nous connaissons peut-être dans 1 an, on le sait, c'est évolutif, mettons-nous autour d'une table et parlons-en. Ce que je réprovoque, ma chère collègue, c'est quand on commence à utiliser des termes des postes de complaisance qui mettent à distance l'élu, etc., il y a cette petite musique que je combattrai toujours parce que la probité dans l'action publique et celle de Talence, j'en suis garant, vous avez parfaitement le droit de poser les questions qui vous semblent pertinentes, vous avez parfaitement le droit de vous y opposer, mais en tout cas pas de mettre en cause la probité des gens qui sont recrutés ou les modalités qui y mèneront. Voilà ce que je voulais juste vous dire, je m'étonne juste de ce propos-là, mais il vous appartient et c'est votre entière liberté. M. BIMBOIRE et après, on va clôturer avec les noms.

M. BIMBOIRE : M. le Maire, chers collègues, sans effectivement, comme vous venez de le dire, parler de la probité de ce qui a été dit, je voulais juste soulever quand même le fait que s'il y a bien quelqu'un qui a une certaine expérience, une certaine expertise de par ses qualités et de par son métier, c'est bien quand même Mme QUELIER. Je pense donc quand

même que les remarques qui ont été faites sur le fond seront débattues dans le groupe de travail sûrement, mais je pense quand même qu'elle est assez compétente en l'espèce et sur le sujet, je crois.

M. LE MAIRE : Je ne réprovoque aucune des qualités de Mme QUELIER que je connais d'ailleurs assez peu, pas les qualités, mais Mme QUELIER. Juste pour dire qu'il n'y a pas de poste de complaisance à Talence, basta, c'est tout ce que je dis et cela, c'est une qualité que je ne reconnais qu'aux électeurs qui font ou ne font pas confiance à telle ou telle liste et qui sont chargés justement de façon régulière de donner leur accord ou pas sur la politique qui est conduite, mais cela n'enlève rien à la qualité des personnes qui sont présentes autour de cette table. D'abord, les noms, les élus qui avaient été identifiés, ce sont 7 pour la majorité, 3 de l'opposition. Pour la majorité, j'ai les noms de Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. ERCHOUK, M. GIRON, Mme FABRE-TABOURIN, M. LAROSE et Mme THOMAS-PITOT et pour l'opposition ?

Mme RAMI : Oui, nous avons 2 noms puisque j'étais quasiment persuadée que la démarche identique sur la consultation avait été faite avec Christine, nous avons donc 2 noms pensant que le 3^{ème} nom était pour Christine. Vu qu'elle a voté contre, j'imagine.

M. LE MAIRE : Elle n'a pas encore voté. Ne voulez-vous absolument pas faire partie du groupe de travail, Mme QUELIER ?

Mme QUELIER : En l'état, non.

Mme RAMI : Je vais donc donner 3 noms.

M. LE MAIRE : On peut vous donner le temps de la réflexion. Tout simplement, les noms, c'est pour cela que nous faisons des délibérations, vous avez tous et toutes reçu la même chose avec 7 de la majorité, 3 de l'opposition, on peut donc penser dans votre grande mansuétude que 2 pour 1 était un bon ratio, Mme QUELIER a eu les mêmes informations, même si après, il peut y avoir des échanges plus précis sur différentes choses.

Mme RAMI : Alors sur les 3 noms, il y aura Denise GRESLARD-NEDELEC, moi-même et on avait Christian BARDIN qui avait dit : « si jamais Christine ne veut pas y aller, on y va », il y aura donc Christian BARDIN aussi.

M. LE MAIRE : Très bien, c'est parfait. Mme QUELIER vote contre, si j'ai bien compris et pour à la majorité du reste, merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à la Santé, à l'Economie sociale et solidaire, à l'Aide aux aidants, expose :

« La collectivité souhaite créer un poste de référent santé locale pour améliorer le maillage de la ville en matière de santé et ce, en associant les professionnels et établissements de santé.

Préalablement à cette création, la Ville propose de créer un groupe de travail en charge, notamment, de définir les contours de ce poste, les missions prioritaires et les objectifs à atteindre en tenant compte de l'environnement sanitaire et médico-social du territoire.

Pour ce faire le groupe sera composé de 10 élus issus du conseil municipal (7 de la majorité et 3 de l'opposition) et 3 membres de la société civile en lien avec la thématique.

Aussi je vous propose de désigner les membres élus suivants :

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

La désignation des 3 membres de la société civile se fera à l'issue d'un appel à candidatures dont les résultats seront présentés au groupe de travail. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR
1 VOIX CONTRE (N.E.T.)
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 8 – Création de postes au tableau des effectifs 2021

Mme THOMAS-PITOT : Suite aux décisions de nomination pour l'année 2021, il a été nécessaire de procéder à la création de postes au tableau des effectifs pour certains grades que nous n'avons pas jusqu'alors au sein de la collectivité. Sur 5 nominations dans la filière administrative, il y avait 3 postes disponibles au tableau, d'où la création de 2 postes et sur la filière technique, pour technicien il y avait un poste disponible au tableau d'où la création d'un poste et pour adjoint technique principal, il y a eu 10 nominations, 4 postes étaient disponibles au sein de nos effectifs, d'où la création de 6 postes.

M. LE MAIRE : Merci, y a-t-il des demandes de précisions ? Des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas, unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents proposés pour un avancement de grade ou une promotion interne pour l'année 2021, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	19	Création 2 postes	21

Adjoint technique principal 1ère classe	30	Création 6 postes	36
Technicien	7	Création 1 poste	8

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 9 – Recrutement sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique

Mme THOMAS-PITOT : Comme cela est indiqué dans la délibération, il y a eu un redéploiement des moyens et des missions qui a été opéré par ce nouveau mandat municipal avec cette création de pôle Ville attractive et dynamique. Nous avons procédé au recrutement du Directeur Général Adjoint et donc je vous propose sa validation. À titre d'information complémentaire, il s'agit d'un agent déjà au sein de notre collectivité, c'est donc une promotion interne.

M. LE MAIRE : Choisi par un jury indépendant et dont la probité n'égale que la qualité et je voudrais féliciter, on ne donne pas les noms, mais sur un Directeur Général Adjoint, vous le verrez dans l'organigramme, M. Joris CHEYROU qui était donc Directeur jeunesse et sport et qui devient donc Directeur Général Adjoint de l'ensemble des pôles, donc effectivement qui regroupent la partie culturelle, la partie Ville économique et durable et donc la Direction dont il a la charge. Il commence ses fonctions avec le vote aujourd'hui, premier jour ouvré du mois de mai. Y a-t-il des demandes de question ? M. DELLU.

M. DELLU : Oui de fait, vous avez répondu à la question. Je voulais juste souligner, je sais que c'est la mode dans les collectivités, mais demander pourquoi le choix avait été fait de recruter un contractuel, vous avez quand même partiellement répondu à la question, je voulais voir si vous précisez ou pas.

M. LE MAIRE : J'aime vos questions innocentes, mon cher collègue. Joris CHEYROU est quelqu'un qui est là depuis plus d'une dizaine d'années à la collectivité, qui est CDI, le poste a été ouvert avec toutes les précautions d'usage dans l'ensemble des supports de recrutement de l'emploi territorial, plusieurs personnes ont passé l'entretien. À la fin, nous avons eu des contractuels et des fonctionnaires, en l'occurrence des titulaires et comme il est de tradition ici, nous avons pris le choix qui nous paraissait le plus pertinent pour la collectivité. Vous dire quand même que sur un poste comme cela, il y avait quelques élus qui étaient autour de la table, ainsi que l'équipe de direction parce que je pense que c'est important aussi que l'équipe de direction qui va travailler avec cette personne directement ait un avis certes consultatif mais plus appuyé que sur d'autres catégories, je me base et on se base avant tout sur la compétence. Demain, encore une fois, les règles, je les connais, la base est le fonctionariat, mais quand on a des candidats de valeur qui sont contractuels, on ne peut pas

les écarter à ce seul motif-là, mais il est évident par contre que nous nous assurons que tout le monde ait les mêmes chances de départ et en l'occurrence de ce choix qui s'est fait auprès de Joris que je félicite une nouvelle fois en votre nom. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Mme RAMI ?

Mme RAMI : On va s'abstenir.

M. LE MAIRE : L'ensemble du groupe ? Souhaitez-vous dire pourquoi ?

Mme RAMI : Non, pas forcément, on s'abstient, les choses ont été faites.

Mme QUELIER : Pour.

M. LE MAIRE : Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Dans le cadre du nouveau mandat municipal, un redéploiement des moyens et des missions a été opéré. C'est dans ce contexte qu'il est apparu nécessaire de recruter un directeur général adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique composé des services suivants : Ville économique et durable, Culture, Jeunesse, Sports et vie étudiante.

Aussi, à l'issue de la procédure de recrutement qui a été réalisée, je vous propose de recruter sur un emploi fonctionnel de direction, un contractuel conformément à l'article 47 de la loi du 26/01/1984.

Missions principales :

- Assister le Directeur Général des Services,
- Conduire, animer et gérer les services rattachés au pôle Ville attractive et dynamique (Ville économique et durable, Culture, Jeunesse, Sports et vie étudiante).
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité,
- Participer aux différentes instances municipales,
- Suivre les procédures budgétaires,
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle,
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre,
- Impulser et coordonner des projets stratégiques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet pour une durée de trois ans reconductible par décision expresse.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 3^{ème} échelon de la grille indiciaire strate démographique de Directeur général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence à l'IM 625 (IB 758)
- o l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
- o une majoration de 35 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- recruter pour une durée de trois ans, un directeur général adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique à compter du 4/05/2021,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 35 VOIX POUR
8 ABSTENTIONS (T.E.T.)
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 10 – Remplacement et rémunération du poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée

Mme THOMAS-PITOT : Comme il est indiqué dans le titre de la délibération, il s'agit d'un remplacement suite à une mutation d'un agent titulaire du poste de gestionnaire de marchés publics.

M. LE MAIRE : De saluer, on ne va pas citer les noms à chaque fois, mais celle qui nous quitte vers d'autres collectivités justement, mutée, et donc on vous propose de la remplacer, cet agent à qui je souhaite bon vent dans son autre collectivité dans un poste important. Tous les postes sont importants, mais avec beaucoup de marchés. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Les votes ? Pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison du départ pour mutation de l'agent titulaire du poste de gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée au 1^{er} Juin 2021, la Ville doit procéder à son remplacement.

C'est ainsi qu'un recrutement en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 peut être effectué, sur la base du 1^{er} grade du cadre d'emplois concerné (Rédacteur territorial), sur la période du 1^{er} Mai 2021 au 30 Avril 2022 au sein de la Direction Ressources et moyens.

Compte tenu du niveau de qualification requis, il est proposé de compléter la rémunération par l'attribution du régime indemnitaire prévu pour les agents titulaires sur ce grade.

Missions principales :

- Gérer les marchés publics à procédure formalisée (de fournitures, services et travaux),
- Rédiger les pièces constitutives (aider à l'expression et au recensement du besoin des services utilisateurs),
- Allotir, définir les clauses sociales et les critères de sélection,
- Mettre en concurrence selon les procédures ad hoc, aider à la rédaction des rapports d'analyse, gérer l'attribution des marchés à procédure formalisée,
- Mettre à jour le logiciel Marchés publics,
- Préparer la facturation des marchés à procédure formalisée (logiciel Grand angle),
- Optimiser la gestion de l'exécution et de l'admission / réception des prestations,
- Assurer une veille juridique et organiser la documentation,
- Remplacer le responsable du service dans ses missions en son absence.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade de Rédacteur, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 372 - IM 343) du grade de Rédacteur,

- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à recruter et à compléter la rémunération accordée sur le poste de gestionnaire marchés publics à procédure formalisée à temps complet du 1er Mai 2021 au 30 Avril 2022,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 11 – Programme « Talence Zéro Plastique »

Mme LUDLOW : Bonjour mes chers collègues, le plastique est entré dans nos vies il y a à peu près un siècle, il a été après une guerre une solution pour répondre aux besoins qui émergeaient. Comme chaque solution, elle a des limites et nous voyons depuis des décennies les conséquences néfastes. En 1997, nous découvrons un nouveau continent dans le Pacifique Nord, le 7^{ème}, pas de ceux que nous pouvons fouler de nos pieds ou explorer, mais un amas de déchets plastiques qui se désagrègent, dont la taille dépasse désormais la taille de la France. Le plastique représente ainsi 95 % des déchets retrouvés sur les plages de la côte Atlantique. Les communes sont des acteurs clés pour agir localement. À ce titre, Talence initie une nouvelle démarche écoresponsable avec un programme Talence Zéro Plastique auprès des élus, des agents, des partenaires pour multiplier les gestes écoresponsables en vue de supprimer l'usage des plastiques à usage unique. À ce titre, je vous demande d'acter l'engagement du programme Talence Zéro Plastique décliné sous forme d'un calendrier d'actions et du suivi d'indicateurs d'une durée de 2 ans, d'autoriser M. le Maire et son représentant à signer toutes les pièces consécutives à la mise en œuvre du programme Talence Zéro Plastique. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue, je vais refaire l'état, décidément il sera beaucoup question de l'intelligence collective, c'est un plan qui se veut pragmatique avec de vrais objectifs et pas simplement des éléments vaporeux ou philosophiques avec de vrais indicateurs qui vont être contraignants pour la municipalité, mais aussi pour ses partenaires puisque par définition, les associations avec lesquelles on travaille, on leur demandera de s'appliquer les mêmes règles. Féliciter Mme LUDLOW pour ce travail accompli qui était présent dans le programme, vous le verrez en bas à droite, c'est marqué : « zéro plastique », je le redis, on ne sait jamais, cela fait du bien aussi de le redire et vous inviter aussi à contribuer à ce plan, une action. Il y aura peut-être d'autres actions qui pourront être mises en œuvre avec un calendrier associé, je pense que ce qui est surtout important, c'est de conserver cette philosophie, c'est-à-dire avoir ce but, ce cap qui aussi s'appuie sur des normes nationales qui vont être de plus en plus contraignantes et heureusement et que nous puissions donc après continuer le travail collectif de manière à pouvoir avoir cette base de

départ et continuer à rajouter des étages sur la fusée avec Thomas PESQUET qui est en haut, c'est de circonstance. Mme RAMI, vous avez la parole.

Mme RAMI : Alors j'ai déjà en partie la réponse puisque tel que la délibération est présentée, on ne parlait pas d'indicateurs de suivi ou de méthodologie, vous avez dit qu'il y a des indicateurs de suivi que nous ne voyons pas dans la délibération, je ne les ai pas vus ou j'ai raté un truc. Ce serait donc intéressant que nous puissions avoir ces indicateurs de suivi et voir la méthodologie, voir comment cela évolue et effectivement voir s'il faut rectifier le tir et tendre la communication ou aller un petit peu plus loin effectivement.

M. LE MAIRE : Mme LUDLOW, vous avez la parole.

Mme LUDLOW : Effectivement ces indicateurs sont aujourd'hui essentiels pour savoir d'où on part et où on arrive et on aura le plaisir de revenir vers vous avec les chiffres en temps donné.

M. LE MAIRE : Je vais vous donner quelques exemples ma chère collègue, par exemple le ratio d'agents bénéficiaires de gourdes, mug ou fontaines à eau, le nombre d'agents sensibilisés à ces gestes du quotidien, c'est la mission Ville exemplaire que nous avons confiée à un cadre de cette collectivité, ceux qui déclarent consommer l'eau du robinet et par exemple le volume de mégots récoltés en poids et le volume des plastiques récoltés seront autant d'indicateurs. Je ne connais pas de plan contraignant qui n'ait pas d'indicateur sinon c'est un plan philosophique et cela n'a pas d'intérêt. Nous aurons effectivement cela et quand on parle intelligence collective, je pense qu'il faut aussi être intelligent sur les indicateurs nous permettant justement d'essayer de nous demander si on est bon là-dedans et une fois qu'on a essayé ou qu'on s'est rapproché de l'objectif ou qu'on l'a dépassé, peut-être en trouver d'autres sans tomber dans le punitif évidemment et que nous essayons d'être dans l'accompagnement et dans le positif. Voilà quelques indicateurs que je voulais vous donner qui sont ce qu'a commencé à travailler Jenny, mais qui vont être continués là-dessus et on vous laisse la porte ouverte pour contribuer à cela, je pense qu'en la matière il n'y a que de bonnes idées à prendre partout. Mme QUELIER ?

Mme QUELIER : Alors, je me réjouis de cette initiative que je soutiendrai bien volontiers parce qu'il y a effectivement un enjeu environnemental et de santé publique crucial autour du plastique. J'ai quelques interrogations parce que dans la délibération, vous citez en interne, il s'agit d'interdire l'utilisation du plastique à usage unique comme les bâtonnets de ballon gonflable, les emballages de fast food, les pailles, les pics à steak, etc., mais il me semble que c'est déjà dans la loi appliquée au 1^{er} janvier 2021, je ne vois donc pas pourquoi on recite cela puisque c'est la loi, cela ne fait pas partie d'un programme si c'est déjà dans la loi.

M. LE MAIRE : Parce que même s'il nul n'est censé ignorer la loi, rappeler un certain nombre de choses qui s'appliquent pour certains depuis le 1^{er} janvier dans une loi qui est toute neuve, cela n'en fait pas un élément supplémentaire, on peut aller plus loin que les éléments de la loi par exemple sur le calendrier, mais c'est bon de rappeler un certain nombre de choses. Il y a tout un tas de choses que nous rappelons dans les délibérations qui sont en général superflues, mais qui permettent l'analyse, il ne s'agit pas de faire plus royaliste que le roi,

surtout en démocratie, mais c'est de rappeler quelques éléments qui, vous en conviendrez, sont relativement récents, donc qui sont portés à la connaissance du public de façon relativement récente, c'est donc bon de le rappeler aussi.

Mme QUELIER : Oui, mais votre programme, je trouve qu'il gagnerait à se focaliser sur ce que vous apportez en plus de la loi qui existe déjà. Dans le même ordre d'idée, à mon avis c'est à rectifier, mais c'est comme vous voulez, dans le diaporama, il est écrit : « bannir des achats publics tous les PUU interdits par la loi », heureusement ! Imaginez-vous qu'on ne bannisse pas les choses qui sont interdites par la loi ? Je ne comprends pas. En fait, il y a juste des petits problèmes de forme, je vais jusqu'au bout, je n'en ai pas pour très longtemps, il y a ces petites choses-là qu'il faudrait à mon avis rectifier parce que la loi existe déjà, il y a déjà des choses qui sont applicables au 1^{er} janvier 2021, cela n'a donc rien de particulier, vous pouvez rappeler la loi, c'est sûr, mais explicitement et d'autre part, il manque un calendrier et le calendrier, il manque cruellement dans l'engagement que vous proposez aux associations et partenaires parce qu'en fait, vous leur demandez de s'engager, mais on ne sait pas à partir de quand, il faudrait donc quand même une date d'effet. À partir de quand doivent-ils s'engager ? Je sais que c'est pendant 2 ans, mais à partir de quand ? Sur quels critères avec les indicateurs qui pour l'instant ne figurent pas ? Et dernière chose, le programme prévoit d'améliorer le taux de collecte des mégots, c'était une question de curiosité, je voulais savoir si vous aviez déjà des dispositifs particuliers pour collecter les mégots.

M. LE MAIRE : Si nous avons des dispositifs, nous sommes Ville, je vais passer la parole à Sophie RONDEAU ou Jenny pour compléter là-dessus, nous avons, je vous le rappelle, dans le cadre du budget participatif, installé un certain nombre de cendriers spécifiques aux mégots, vous en avez dans le centre-ville, vous en avez dans d'autres quartiers, cendriers qui sont mis en place avec l'appui des Conseils communaux, on a donc des éléments spécifiques. J'essaie de ne pas trouver l'anglicisme sinon je risque de me faire rectifier par notre Sénateur, mais il y a même des nudges si j'ai bien suivi, mais Jenny me pardonnera l'anglicisme, c'est-à-dire s'intéresser sur des façons positives avec beaucoup d'humour pour aboutir au résultat précité, mais Jenny, tu peux compléter puis Sophie RONDEAU aussi.

Mme LUDLOW : Il y a effectivement des actions qui ont déjà été mises en place plus des opérations de nettoyage qui ont été en parallèle utilisées pour ramasser entre autres les mégots. Aujourd'hui, toutes ces actions visent à être améliorées, étendues et renforcées. Au niveau de ce que vous disiez de la loi, oui, la loi existe, c'est de notre devoir de la rappeler, de l'appliquer progressivement et de la mettre en œuvre dans la vie quotidienne des agents, des élus, des partenaires et c'est cela que vise ce plan.

Mme RONDEAU : Oui, bonsoir à tous, je voulais juste effectivement compléter, on parle d'indicateurs depuis tout à l'heure et effectivement, on est en train de travailler dans le cadre notamment de la mairie exemplaire sur la feuille de route transition écologique de la Ville qui va mettre en place un certain nombre d'indicateurs, on travaille donc avec l'ensemble des services par exemple pour le zéro plastique, les indicateurs, ce sont aussi les achats. Je voulais compléter effectivement comme vous le dites, il y a la loi, il y a la réglementation, donc

effectivement depuis le 1^{er} janvier, un certain nombre de choses sont interdites, néanmoins elles sont interdites pour la collectivité et l'objectif du plan est aussi de poser les bases pour tout le monde, que ce soit clair afin que cela puisse être repris derrière. Vous l'avez cité, vous l'avez vu, avec des partenaires comme les associations. En termes d'échéance, vous savez que malheureusement, le travail avec les associations a été un petit peu compliqué cette année, l'objectif étant de travailler avec Mme SALLET pour les subventions, la mise en place des subventions l'année prochaine ou la location des salles, c'est quelque chose qui est à travailler avec les associations progressivement parce qu'ils ont déjà eu des contraintes très fortes cette année, mais l'objectif, c'est bien sûr de développer les choses dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : M. le Sénateur et après M. DELLU.

M. CAZABONNE : Merci, non juste une petite remarque parce que vous avez dit fort justement : « quand la loi existe, il faut l'appliquer », le problème, c'est que nous avons près de 9 000 lois et 520 000 règlements, arrêtés, décrets, circulaires qui s'appliquent et nul doute que chacun d'entre vous connaît l'ensemble de ces dispositifs. Pourquoi dis-je cela en plaisantant ? Parce que jusqu'il y a peu de temps, parce que je crois qu'il y a 1 an ou 1 an et demi que c'est supprimé, il existait une loi de 1934 qui aurait mis pas mal de vous en infraction, c'est-à-dire qui interdisait le port du pantalon aux femmes en dehors des périodes de carnaval, il faut savoir qu'elle a été annulée il y a 2 ans ou quelque chose comme cela. C'est vrai, quand une loi existe, il faut l'appliquer, je voyais beaucoup de personnes en pantalon, même si je n'ai rien contre, mais sachez qu'il existait une loi qui était toujours en application. C'est pour cela qu'il est bon parfois aussi de dépoussiérer. Le plastique, je suis pour, n'oubliez pas quand même que maintenant, la seule différence entre le plastique et le verre, c'est que l'un était recyclable à l'infini, c'était le verre alors que le plastique n'y était pas et c'est ce qui a amené ce 7^{ème} continent auquel commencent à s'attaquer d'ailleurs des sociétés notamment 2 Françaises extrêmement performantes et qui recyclent tous les plastiques pour en faire du fil à fabriquer des vêtements et des choses comme cela, c'est donc intéressant, je crois qu'il faut aller là, mais n'oubliez pas non plus que c'est devenu aussi une industrie qui va être, je pense, performante et qui va peut-être créer des emplois dans la mesure où on peut supprimer ou éviter ce qui était une catastrophe avec ces déchets rejetés à l'océan.

Juste pour faire un parallèle entre le verre et le plastique, maintenant cela va être recyclable et le plastique qui est facile à éliminer est celui de la cigarette puisque la cigarette qu'on ne produit pas n'engage pas de déchets, je m'adresse en particulier à tous les fumeurs, c'est comme l'électricité, l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas, les cigarettes les plus faciles à éliminer sont celles qu'on ne fume pas, mais là, je sais que je prêche dans le désert par rapport aux fumeurs.

M. DELLU : Effectivement, je dirais que tout ce qui va dans le sens de moins de pollution évidemment est bon à prendre. Oserais-je dire qu'il faut toujours aller plus loin et notamment eu égard aux urgences actuelles ? Je crois qu'il ne faut pas hésiter à mettre en œuvre des mesures plus franches et comme il vient d'être rappelé, si collecter les mégots, c'est très bien, effectivement il faut souvent s'attaquer à la source ; alors peut-être que c'est d'ailleurs l'une

des missions du futur référent santé que de faire en sorte d'aider les agents, c'est cohérent tout cela.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue, 4 ans pour vous entendre dire que nous étions cohérents !

M. DELLU : C'est même tellement cohérent votre délibération qu'on peut même la relier à la charte éthique de la dernière fois sur l'achat public puisqu'effectivement vous avez quand même besoin de rappeler que l'achat public ne doit pas acheter des objets interdits ! Comme quoi, tout cela est cohérent. Trêve de plaisanterie, cela va évidemment dans le bon sens, on ne peut souhaiter bien sûr que l'accélération de telles initiatives et surtout bien entendu l'adhésion du plus grand nombre puisque c'est comme cela que cela va fonctionner et c'est peut-être là où on reste un peu sur notre faim à la lecture des documents puisqu'on ne sait pas très bien, cela reste certainement à définir et vous nous direz cela ultérieurement en nous associant bien entendu ainsi que les citoyens, sur comment vous comptez associer le plus grand nombre de façon la plus efficace possible pour obtenir des résultats à la fois rapides, mais surtout massifs puisque nous sommes bien tous d'accord que c'est une question quantitative aussi qui doit être résolue.

M. LE MAIRE : Alors je vous rassure, tu ne la connais pas encore bien, mais Jenny a un pouvoir de persuasion positif. Quand vous dites, mon cher collègue : « il faut aller plus loin », on peut rappeler effectivement les éléments de la loi, cela ne me choque absolument pas, mais qu'on va plus loin justement et l'idée est d'aller plus loin en objectif et aller plus loin en calendrier. Simplement, je pense que c'est là où il faut savoir ajuster parce que se donner des objectifs qu'on ne saurait pas tenir, cela serait un élément négatif et être trop prudent, il faudra trouver cet équilibre et je fais entièrement confiance à Jenny et aux agents et tu vas voir les actions qui vont se mettre en œuvre. Mme QUELIER pour conclure peut-être ?

Mme QUELIER : Je n'ai pas compris sur les mégots ce qui existait, je savais qu'il y avait des cendriers, mais dans mon esprit, ce n'était pas forcément recyclé, je voulais donc juste signaler à toutes fins utiles puisqu'à l'université, sur certains campus ou bâtiments, on travaille avec une association de Biarritz...

M. LE MAIRE : Attention avec Biarritz, et le Pays basque, Mme QUELIER !

Mme QUELIER : Comme le disait M. CAZABONNE, il y a énormément de filières aujourd'hui et il y a une association qui est soutenue par le Conseil régional qui s'appelle « Tricyclope » qui recycle les mégots et il y a une entreprise aussi bordelaise qui s'appelle « Solution Recyclage » qui sont locales et qui le font, cela foisonne donc pour le recyclage proprement dit, pas simplement la collecte.

M. LE MAIRE : Alors, pour conclure, ma chère collègue, j'ai bien noté votre suggestion d'entreprise, vous auriez plutôt pu choisir Bayonne que Biarritz, mais c'est un autre sujet ; on avait rencontré, puisque dans le cadre du budget participatif, je rappelle que la mairie de Bordeaux a mis en œuvre il y a quelques années les quartiers Zéro mégot avec d'ailleurs plutôt de bons résultats, ce qu'ils s'étaient aperçus lorsque j'avais reçu personnellement

l'association ÉcoMégot, c'est l'absence quasi totale en fait de filière de recyclage y compris sur le territoire français d'un certain nombre de choses, j'ai cru comprendre que dans le cadre de décisions récentes, il allait y avoir une taxe ou une partie des taxes sur le tabac pour justement financer la création d'une filière de recyclage de tout ce qui est mégots parce qu'aujourd'hui, on est face à quelque chose qui pollue pendant une centaine d'années. Si ma mémoire est bonne, il y avait une industrie qui existait qui était en Angleterre, qui recyclait, ce n'est pas tant la collecte, c'est aussi le fait de se demander comment on arrive à recycler, je pense que cela devrait se mettre en œuvre, on avait discuté avec Jenny là-dessus.

Mme LUDLOW : Effectivement, les sociétés, associations évoluent énormément aujourd'hui, offrent de plus en plus de possibilités. Nous avons un projet avec Ekolo[Geek] pour le ramassage des mégots à la fin du mois de mai, ils ont pour but de construire des bancs avec le plastique issu de ces mégots. Il y a des acteurs aussi locaux, dont ÉcoMégot, qui ont énormément travaillé et évolué ces dernières années pour recycler les mégots en objets utiles, dont des pédales de vélo. Oui, effectivement, ce sont des marchés émergents qui vont nous donner de nouvelles possibilités d'entreprendre et d'entreprendre du début à la fin sur la collecte et le recyclage.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Donc le vote pour à l'unanimité après un débat intéressant ? M. le Sénateur, vous avez la parole.

M. CAZABONNE : Lorsque vous présentiez dans la délibération, je n'ai pas fait attention si c'était l'exclusion de tout plastique dans tous les domaines ou seulement dans l'alimentaire comme le prévoit la loi, parce qu'il faut faire attention à une chose, c'est un peu comme ce qui va arriver au niveau constitutionnel bientôt, vous avez bien vu le débat sur le fait de mettre le mot « garantie » dans la constitution par rapport à « environnement ». Garantie, comme l'a rappelé le Conseil d'État, attention parce que cela oblige à avoir des résultats et donc les contraintes si on ne peut pas sont lourdes. Là, c'est pareil, est-ce bannir le plastique s'il n'y a pas d'autre possibilité ? Le plastique, on en a partout, je suis en train de regarder tout ce que nous avons autour de nous, il y en a partout, je suis sérieux, je n'ai pas bien écouté tout à l'heure.

Mme LUDLOW : Effectivement, il envahit beaucoup nos vies, il a pris beaucoup de place parce qu'il a eu son utilité. Aujourd'hui, on est sur un plan zéro plastique à usage unique et l'idée est d'avancer progressivement. Le tout n'est pas de dire non catégoriquement à tout, mais d'évoluer et qu'on puisse évoluer en même temps dans nos pratiques quotidiennes, c'est cela le plan zéro plastique, c'est d'aller vers le mieux.

M. CAZABONNE : C'est l'objectif zéro plastique.

Mme LUDLOW : Zéro plastique à usage unique.

M. CAZABONNE : Parce que demain je suis embêté, je ne prends plus mes lunettes.

M. LE MAIRE : À usage unique effectivement, mais je partage ce que tu viens de dire, Alain, c'est qu'il faut avoir un objectif, mais responsable parce qu'il faut aussi laisser les gens pouvoir s'adapter. Pour à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée à la Politique de réduction des déchets, expose :

«La taille du 7ème continent formé par les déchets plastiques dans le Pacifique Nord découvert en 1997 dépasse désormais la taille de la France. Le plastique représente ainsi 95% des déchets retrouvés sur les plages de la côte Atlantique, et parmi ces déchets, les bouteilles en plastiques font partie des objets les plus nombreux.

Le plastique représente un danger pour la faune et la flore, notamment pour la biodiversité marine touchée par les rejets plastiques en mer qui sont la cause d'une mortalité importante de la faune en raison des cas d'emprisonnement par le plastique ou d'ingestion.

De plus, certains plastiques ont un impact sur la santé agissant comme des perturbateurs endocriniens issus notamment des composants chimiques des matières plastiques.

Face à ces constats, incarnant « l'agir local » de la transition écologique, les communes sont des acteurs clés pour réduire à la source les emballages et des leviers majeurs à la réduction de la pollution plastique.

Cette volonté s'est déjà exprimée à Talence par le passé avec d'une part, la Charte « Manifestations éco-responsables », votée en Conseil Municipal le 19/01/2015, qui limitait notamment la production de déchets et d'autre part, avec la suppression de tout contenant plastique au sein du service de restauration municipale (de la production des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants scolaires).

Aujourd'hui la Ville de Talence initie une « nouvelle » démarche d'exemplarité auprès des élus et des agents afin de multiplier les gestes éco-responsables dans le cadre de la Charte et du livret « Mairie exemplaire ».

Des actions ont été entreprises par la Ville ces derniers mois à savoir :

- Remplacement des gobelets en plastique en interne par des gobelets en carton,
- Mise en place de critères d'évaluation environnementaux sur la réduction des emballages dont le plastique dans les marchés de fournitures,
- Priorisation aux matériaux naturels tels que le bois ou le papier dans le marché d'achat d'objets promotionnels,
- Conseils auprès des acheteurs internes à l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics.

La ville souhaite aujourd'hui élargir ses engagements, avec un programme « Talence Zéro Plastique », développé en deux axes en vue de supprimer l'usage des plastiques, avec comme exemple :

En interne, au sein de l'administration communale et de ses établissements :

- Accroître l'insertion dans ses marchés de clauses visant à réduire l'usage des plastiques,
- Interdire l'utilisation du plastique à usage unique dans toutes ses activités (gobelets, bâtonnets de ballons gonflables, emballages de fast-food, pailles, pics à steak, touillettes en plastiques, assiettes et couverts, confettis en plastiques),
- Interdire la mise à disposition de bouteilles d'eau plastiques dans toutes les activités et événements communaux : réunions internes, conseils municipaux, manifestations, équipements sportifs et culturels...

En externe :

- Inviter la population talençaise à réduire l'usage des plastiques par l'intermédiaire du développement des fontaines à eau, mais aussi intensifier les moyens de communication à destination des habitants et des partenaires par la mise en place d'ambassadeurs « Talence Zéro Plastique » dans les services,
- Conventionner avec les partenaires locaux, associations sportives, culturelles afin de les accompagner dans la suppression des contenants et objets plastiques à usage unique, en privilégiant notamment l'utilisation de composés compostables par l'établissement d'une charte d'engagement.

Considérant qu'il convient d'agir rapidement et de mettre en place les actions listées dans le plan « Talence Zéro Plastique » dans les deux ans à venir afin de proscrire à terme l'usage des objets en plastique à usage unique tels que les bouteilles, les couverts, les contenants partout où des motifs sanitaires ou techniques ne s'y opposeraient pas,

Il vous est demandé par conséquent de bien vouloir :

- Acter de l'engagement du programme « Talence Zéro Plastique » décliné sous forme d'un calendrier d'actions et du suivi d'indicateurs d'une durée de deux ans,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à la mise en œuvre du programme « Talence Zéro Plastique. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

N° 12 – Subvention exceptionnelle au Groupement des Entrepreneurs Talençais – Soutien au commerce de proximité

M. LE MAIRE : Alors, je vous en avais parlé tout à l'heure pour faire un petit point avant que Guillaume HANOTIN puisse vous présenter cela, vous redire les 4 mesures en plus de celles qui ont déjà été prises par la Ville de manière à avoir cet aspect de cohérence. D'abord vous dire que Guillaume va vous présenter un élément spécifique aux entrepreneurs, je vais donc le laisser présenter là-dessus, mais nous avons également la 2^{ème} mesure que nous avons votée tout à l'heure qui est la gratuité des terrasses jusqu'au 30 septembre 2021 depuis le début de l'année et en plus de ces différentes mesures, en plus de ce qui est fait par d'autres collectivités, je le redis, d'abord vous dire que nous allons faire comme l'an passé après sollicitation des riverains, nous installerons une terrasse temporaire de près de 200 m² au Forum, comme l'année dernière : 4 fois 50 m², chaque 50 m² étant location, cela a été vu avec l'ensemble des commerçants notamment de la place du Forum, ce n'est pas que nous ne voulions faire qu'au forum, mais c'est un endroit qui permet de le faire, nous avons testé, Matthieu COLDEFY s'en souvient, d'autres endroits qui n'avaient pas été forcément concluants et on est aussi avec des normes de sécurité ou d'accessibilité qui ne nous permettent pas d'en faire là où on voudrait. C'est donc quelque chose que nous allons reproduire dans des modalités qui seront à définir à partir du moment de la réouverture des terrasses jusqu'au début de l'été et peut-être au mois de septembre. On informera les riverains notamment du centre-ville et le dernier étage de la fusée, décidément aujourd'hui, c'est la carte cadeau dont on a déjà parlé pour laquelle nous avons voté une subvention exceptionnelle auprès du GET en tout début d'année si mes souvenirs sont bons, cette carte cadeau qui est une première en France que nous avons avec Natixis Paiement, qui va être distribuée par les commerces de proximité de moins de 10 salariés, ces commerces pourront librement distribuer cette carte d'une valeur de 10 euros.

Elle en coûtera 5 euros à chaque commerçant et aura donc une valeur faciale de 10 euros, 5 euros payés par le commerçant, 5 euros payés par la Ville à travers le GET et c'est donc une première en France qui va durer un gros mois qui sera accessible à l'ensemble des commerçants, cela va donc permettre d'injecter directement, on a fait près de 3 000 cartes, si vous faites le calcul rapidement, on a près de 30 000 euros qui vont être injectés directement dans l'économie pour ces commerçants de proximité. C'est une première en

France, on pourra en rediscuter, mais on pourra rediscuter des modalités précises, Natixis prend 0 % de commission auprès des commerçants et 0 % pour la Ville, c'est donc intégralement gratuit et c'est la préfiguration et c'est peut-être le plus important d'une carte locale pour acheter local, c'est aussi le rôle des villes, c'est de mettre en œuvre des solutions qui sont après pérennisées, nous mettrons donc en œuvre cette solution à compter de la reprise de ces commerces pendant 1 mois le temps qu'on ait fini les 3 000 cartes sur la base de ce que nous avons donné au GET, cela représente donc 15 000 euros pour la Ville. Mon cher collègue, tu as la parole pour cela et on pourra débattre de cela pour la partie spécifique restaurateurs assis.

M. HANOTIN : M. le Maire, merci, mes chers collègues, je vous propose ainsi d'approuver les termes de la présente délibération qui porte sur une subvention exceptionnelle attribuée au Groupement des Entrepreneurs Talençais. Vous le savez, le Maire vient de le rappeler, la Ville est aux côtés des restaurateurs, aux côtés de tous les commerçants, qu'aujourd'hui se profile finalement une réouverture, même si elle est très tardive, même si elle est très progressive, on peut penser qu'aux alentours du 15 mai un certain nombre d'établissements pourraient rouvrir si les conditions sanitaires le permettent et si l'évolution de la pandémie l'autorise. C'est pourquoi nous vous proposons d'accompagner finalement le Groupement des Entrepreneurs Talençais, c'est une association talençaise que vous connaissez tous et cette association propose un système d'incitations à consommer local, à consommer chez les restaurateurs de la Ville, chaque participant recevra ainsi un bon d'achat d'un montant de 10 % du Groupement des Entrepreneurs Yalençais qu'il pourrait utiliser chez les commerçants de la Ville. Cette opération se déroulerait sur 1 an puisque les chèques cadeaux seraient valables sur une année, ils seraient tout simplement obtenus en envoyant la copie de sa facture du restaurateur qu'on adresse au GET par mail et qui retournera un bon d'achat correspond à 10 % du montant de cette facture à valoir chez les commerçants de la Ville.

M. LE MAIRE : Ce qui donc représente un investissement direct pour la Ville de 55 000 euros de base. Mme RAMI, vous avez la parole.

Mme RAMI : Oui, il y avait une réflexion qui me venait en vous entendant présenter les mesures que vous preniez et en entendant aussi parler de la Ville exemplaire. Quand on parle de consommer local, il y a aussi un outil qui existe et qui est la monnaie locale, la MIEL. Différentes collectivités ont fait le choix de se doter de monnaie locale, notre voisin s'est doté de la monnaie locale.

M. LE MAIRE : Bègles.

Mme RAMI : C'est vous qui l'avez dit, c'est bien !

M. LE MAIRE : Mais j'ai de très bonnes relations avec mon voisinage !

Mme RAMI : Je sais très bien. Non, mais quand vous parliez de Ville exemplaire et que vous mettiez en place une feuille de route, c'est très intéressant à voir et des indicateurs, avez-vous aussi réfléchi à la monnaie locale ou pas ? Je n'ai pas l'impression, mais je pense que cela peut être quelque chose d'intéressant aussi. Certains élus peuvent faire le choix de

recevoir une certaine partie de leur indemnité en monnaie locale et d'alimenter le commerce local.

M. LE MAIRE : Monnaie locale qu'il y a également au Pays basque ! J'ai d'autres exemples d'exemplarités pas très loin. Je vais vous renvoyer un document qui s'appelle : « le programme » dans lequel il est indiqué que nous allons essayer de promouvoir les systèmes d'échanges locaux, les SEL en l'occurrence, pas les MIEL, pas tout à fait pareils ; on a eu cette discussion il y a quelques mois maintenant de cela, encore une fois la réflexion sur tout autour permettant d'aller plus loin ou de s'interroger, je trouve qu'il ne faut fermer la porte à rien, si jamais vous avez des propositions concrètes, encore faut-il que cela s'appuie sur des exemples, sur un retour d'expérience ou sur quelque chose. Là, on est sur la prospective, mais on est vraiment sur l'immédiateté, c'est-à-dire soutenir la reprise. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ont envie d'aller manger et prendre un verre en terrasse, on va accompagner ce mouvement, je pense que le rôle d'une Ville aussi à travers ses différents outils, c'est d'aider spécifiquement. Là, pour le coup, on est sur les petits commerçants, on est sur les restaurateurs avec consommation sur place de manière à essayer d'aller sur les secteurs qui ont été le plus durement touchés du fait des fermetures administratives qu'ils ont connues depuis quelques mois. Sur une monnaie locale, pourquoi ne pas ouvrir la réflexion avec la démocratie participative et voir si jamais cela fonctionne puisque l'annonce est une chose, j'ai vu effectivement quelques villes qui avaient fait des partenariats et voir si jamais l'exemple a été concluant, sachant que dans ces domaines-là en général, plus la surface est importante, plus l'intérêt est pertinent. Est-ce au niveau d'une Ville, au niveau d'une Métropole ? Je ne sais pas, je ne suis fermé à aucune réflexion là-dessus.

Mme RAMI : Juste vous dire que vous avez un référent local sur Talence au niveau de la MIEL et qu'il est prêt à rencontrer toutes les collectivités, il fait d'ailleurs le tour des collectivités, vous avez donc un très bon interlocuteur pas très loin de la mairie que vous pouvez contacter. Je vous donnerai le nom si vous voulez.

M. LE MAIRE : C'est gentil, sinon j'irai voir mon collègue de Bègles, c'est peut-être le même, remarquez ! M. DELLU.

M. DELLU : Oui, vous avez évoqué oralement un élément, je ne sais plus si c'est vous M. le Maire, qui quand même me faites un peu réagir, je crois avoir entendu que le bénéficiaire évidemment de ce dispositif qui en soi est tout à fait louable, il n'y a pas de souci là-dessus, serait réservé aux restaurateurs de moins de 10 salariés, est-ce bien ce qui a été dit ? Il me semble avoir entendu cela.

M. LE MAIRE : Je vous ai parlé des cartes cadeaux.

M. DELLU : Autant pour moi, d'accord. Du coup, la question qui se pose, c'est comment est défini un restaurateur ? Est-ce que de grosses franchises, voire des multinationales pourront bénéficier de ce type de subventions municipales, directes ou indirectes ?

M. LE MAIRE : Alors, le nombre pour un restaurateur, c'est compliqué, si vous prenez quelques établissements du centre-ville, il y en a qui ont beaucoup plus de 10 salariés, on ne

va donc pas discriminer en excluant certaines franchises, j'ai une vague idée de ce dont vous voulez parler. Là-dessus, le juge de paix aussi, c'est la consommation sur place, c'est la raison pour laquelle on a fait attention à tout ce qui était livraison à domicile de type plateforme UBER, etc., on est quand même sur un état de droit, j'entends qu'il ne faut pas râper la loi, mais qu'on ne peut pas discriminer en excluant justement certaines personnes. Ce que je veux juste vous dire mon cher collègue, c'est qu'à travers le truchement du GET, en général, si on est sur des chaînes de la grande distribution ou la malbouffe que certains appellent comme cela, ce ne sont pas les personnes qui nous demandent là-dessus, ce n'est pas vraiment le public visé, le GET a donc eu une action auprès des restaurateurs qu'on ne peut pas avoir d'un point de vue légal puisque par définition, c'est de l'argent public, on ne peut donc en exclure personne, mais on essaye juste de le faire en ayant pris toutes les précautions du monde et le retour de l'expérience que nous avons à travers l'avis de la direction économique, c'est qu'en général, c'est vraiment sur ce commerce local que nous arrivons à peser. Je vous propose donc que nous voyions la conclusion de l'action et on verra effectivement comment cela s'est passé et j'estime qu'un bon d'achat qui est dépensé dans les commerces talençais, quel qu'en soit la provenance finalement, c'est de l'argent qui va à la Ville, donc finalement c'est du tout bon. Les votes ? Pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Habitat et à l'urbanisme, au Commerce et aux marchés, expose :

« Mes Chers Collègues,

Depuis plus d'un an, la crise sanitaire affecte tout particulièrement le secteur de la restauration.

Le plan de soutien de la ville de Talence en 2020, s'est décliné en de nombreuses actions concrètes et pragmatiques. Nous avons notamment déjà délibéré à plusieurs reprises pour venir en aide à ce secteur d'activité (délibérations N°45 du Conseil municipal du 6 juillet 2020 pour le versement de subventions exceptionnelles aux associations de commerçants et N°14 du 8 juin 2020 pour l'exonération partielle des droits de place et redevance d'occupation du domaine public).

Aujourd'hui, il est fait état par les autorités au niveau national, de la possibilité de réouverture progressive de certaines activités commerciales dans un avenir proche. L'une des dates avancées est celle du 15 mai.

Quelle que soit in fine la date exacte, notre volonté est de tout faire pour que cette réouverture complète de l'économie se déroule dans les meilleures conditions pour nos commerces de proximité.

C'est pourquoi nous vous proposons d'anticiper cette période de reprise d'activité en soutenant le Groupement des Entrepreneurs Talençais (GET), association qui œuvre sur le territoire talençais depuis de nombreuses années et ayant notamment pour objet l'aide à l'emploi, le développement local, et la promotion de solidarités économiques.

En effet, cette association propose un système inédit d'incitation à consommer chez les restaurateurs de la ville, sous forme de bons d'achats, pendant le mois suivant leur réouverture. Ces bons d'achats seront générés en pourcentage (10%) des dépenses effectuées dans les restaurants (consommation sur place exclusivement) et seront valables dans tous les commerces indépendants de la ville pendant une durée d'un an.

Le montant de cette aide sera de 5 000 €, représentant un effet levier démultiplié de 55 000 € de dépenses sur les commerces de Talence.

Pour mener à bien cette opération, une aide exceptionnelle de 5 400 € apparaît nécessaire, soit 5 000 € de fonds pour les bons d'achats, et 400 € de frais du système « Beegift » (plateforme internet permettant de proposer des chèques cadeaux valables uniquement dans les commerces de proximité).

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- Et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant ».

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/05/2021

Questions orales

N° 1 – Site université LAMARTINE – Talence en Transition

M. LE MAIRE : Nous n'avons reçu que des questions orales de Talence en Transition, nous allons commencer par le site de l'université LAMARTINE. M. MARTILY, vous avez la parole.

M. MARTILY : Bonjour, mes chers collègues, nous avons été alertés par les riverains de la rue Lamartine d'un projet de vente par l'université de son terrain. Ce quartier d'échoppes patrimoniales très dense et minéral mériterait une vraie réflexion municipale d'ensemble sur son devenir associant les problématiques liées à la densification urbaine, aux déplacements et aux espaces verts. Nous vous demandons, M. le Maire, d'user des moyens dont vous disposez pour permettre cette réflexion nécessaire à la vie de ce quartier et au bien-être de ses habitants. Dans l'urgence, vous serait-il possible de geler par un moratoire ce projet ? Sinon, que comptez-vous faire ?

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue, pour cette question qui me permet d'évoquer, on avait déjà parlé de ce projet il y a quelque temps en Conseil municipal. Il y a des éléments de forme et des éléments de fond.

Je me suis dit peut-être qu'il y avait eu une erreur de frappe parce que vous avez été informés par des riverains du projet, il me semble que le cabinet du Maire a envoyé un mail à l'ensemble des élus ; peut-être que des riverains vous en ont parlé également, mais c'est aussi le Maire qui vous a invité à cette réunion de concertation. D'abord vous rappeler que dans un souci de transparence qui est dans chaque projet de la Ville, nous avons informé tous les élus et donc tous les riverains puisque nous avons distribué un courrier à près de 500 personnes, donc quand on parle de riverains, on parle d'un élément avec une acception relativement large. Vous dire, mais vous êtes nouveau collègue et je crois que c'est un domaine que vous connaissez bien, l'urbanisme, qu'on n'a pas attendu effectivement cette question pour agir.

D'abord, que s'est-il passé ? Je crois que l'on comprend le présent quand on connaît le passé aussi. Dans les différentes évolutions du plan local d'urbanisme, on a fortement protégé cette parcelle, je me souviens d'ailleurs d'une fonctionnaire de Bordeaux Métropole qui nous indiquait que c'était sûrement l'une des parcelles les mieux protégées de tout Bordeaux Métropole tant les prescriptions à la parcelle, mais je suis sûr que vous saurez le lire, sont importantes sur cet espace-là. D'abord, c'est une urbanisation maîtrisée en autorisant

uniquement les gabarits de construction à R+1 plus combles ; R+1 plus combles, c'est la hauteur d'une maison maximum. Je vous rappelle, mon cher collègue, qu'avant que la Ville prenne cette mesure volontaire et cela avait été le fait de nombreux échanges avec le Président de l'Université, la constructibilité de cette parcelle, c'était R+6. Quand vous me dites dans votre question : « que comptez-vous faire ? », je voudrais juste vous rappeler que nous sommes passés de R+6 à R+1. Par ailleurs, ce n'est pas la seule protection sur cet emplacement, on a protégé les espaces paysagers, je vous rappelle qu'il y a un EBC, un espace boisé à conserver qui fait que cet espace-là est intouchable au sens de l'urbanisme et par ailleurs, nous avons protégé le château qu'on appelle : « le château de Salles », pas trop connu, mais c'est le château qui est avec la bibliothèque d'ailleurs, protégé, c'est-à-dire qu'on ne peut pas le détruire ou en faire ce que l'on en veut. Je vous rappelle qu'il faut essayer à un moment ou à un autre de s'appuyer sur une réalité. C'est d'abord une réalité de propriété, c'est l'université qui est propriétaire de ce foncier et qui a en toute liberté le choix de faire ce qu'elle souhaite en faire dans le respect du PLU que je vous ai cité. On s'était engagé aux termes de certains épisodes à faire ce pont finalement parce que vous dites : « on a été alerté par les riverains », mais c'est une opération exemplaire dans une parcelle comme cela, rien n'oblige, pas plus le Maire que l'université, le propriétaire, à faire la moindre information, c'est ce qui a été fait parce que nous avons pris cet engagement devant les riverains il y a quasiment 2 ans maintenant. L'université a réfléchi à son projet. Vous parlez d'un moratoire, il me semble que vous êtes spécialiste de l'urbanisme, vous savez qu'un moratoire dans une démocratie, ce n'est pas légal. Je veux bien qu'on rappelle à chaque fois la loi, mais je peux vous rappeler qu'on peut faire un moratoire sur un projet quand il est public, quand la Ville est propriétaire par exemple, mais on ne peut pas le faire quand c'est un établissement privé, pas plus avec l'université qu'avec un propriétaire privé lambda et j'ai envie de dire : heureusement !

Je vous rappelle aussi que l'abandon de ce terrain pendant des années a abouti quand même à un squat qui a laissé quelques traces dans les mémoires, traces très douloureuses pour tout le monde.

Je voudrais profiter de votre question pour saluer avec toute la sincérité le Président de l'université, M. TUNON DE LARA, l'ensemble de ses équipes parce que depuis le début de ce projet, ils sont à l'écoute des riverains, ils ont fait un certain nombre de réunions et croyez-moi, mon cher collègue, vous n'êtes élu que depuis moins de 1 an, mais des rumeurs sur ce terrain, j'en ai entendu beaucoup. L'université avait pris cet engagement devant les riverains de dire : « je n'ai pas de projet à terme, je vais céder ce foncier, mais je consulterai les riverains avant de proposer le moindre cahier des charges », et elle a tenu parole. On a fait cette réunion, je sais qu'un certain nombre d'entre vous y ont participé, j'ai trouvé la réunion très constructive, il y a des inquiétudes, elles sont légitimes de la part des riverains, de circulation, de stationnement, je pense aussi qu'on a contribué à casser un certain nombre d'idées reçues notamment sur la hauteur des bâtiments et l'attitude de l'université a été à tel point exemplaire qu'on avait prévu 3 semaines à compter de la date de la réunion, j'ai demandé personnellement au Président de l'université d'étendre le délai au terme duquel les habitants pouvaient faire leurs remarques et le Président l'a accepté, ce qui fait que cela n'a pas été 3 semaines à compter de la réunion, mais 3 semaines à compter de la diffusion du

compte-rendu qui a été envoyé et donc aux mêmes 500 riverains. On est donc sur une opération d'une transparence exemplaire.

Encore une fois, on peut dire : « on aurait préféré que l'université reste là, on aurait... », ce n'est pas notre choix, c'est le choix de l'université et je le respecte comme n'importe quel propriétaire. Je trouve que nous avons la première pierre de l'édifice de coconstruction que l'on a avec l'université dans ce fameux projet que nous appelons : « la dévolution », l'université est devenue propriétaire il y a plus de 1 an d'un fantastique patrimoine et de quelques dettes aussi, elle fait sa réflexion, on continue et il y aura d'autres projets qu'on va mener avec l'université. D'abord vous rappeler que nous avons protégé cette parcelle, l'urbanisation est donc maîtrisée, je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur le côté minéral de ce quartier, j'ai quand même dézoomé, on trouve tout autour vraiment beaucoup de jardins d'échoppe, il y a un grand élément minéral qui est le cimetière pas très loin, mais que nous contribuons à végétaliser, n'est-ce pas Mme SALLET ? Je ne lui trouve donc pas un caractère minéral ; en revanche, on a une opération partenariale exemplaire.

Le moratoire, cela peut être un coup politique, j'allais dire, mais vous savez parce que vous maîtrisez le sujet que c'est illégal et un Maire ne prend pas de décision illégale. En revanche, ce que j'observe, c'est que le cahier des charges va être fait en fonction des différents retours des riverains, on a beaucoup d'élus qui s'occupent de l'université, qui s'occupent des riverains, il y a des questions, mais je trouve que nous sommes dans la bonne démarche, c'est-à-dire pas une vente comme cela, l'université a été transparente sur ses critères, ce qu'elle va en faire et surtout derrière, la concertation ne fait que commencer, il y aura le choix d'un opérateur qui va pouvoir proposer cela en toute liberté et je crois que c'est quelque chose pour lequel on peut être fiers. Après, les choix qui appartiennent à l'université, je lui laisse, c'est là sa pleine et entière autonomie. Je ne sais pas si vous souhaitez reprendre la parole, mais vous semblez complètement convaincu.

M. MARTILY : Convaincu, pas tout à fait, mais c'est simplement que nous avons utilisé le terme moratoire pour avoir un terme que tout le monde puisse appréhender très facilement. Il y a évidemment des solutions proprement techniques qu'il n'était pas nécessaire de développer ici pour geler, par exemple vu que nous sommes en modification du PLU, il y avait par exemple un sursis à statuer ou des choses à faire pour pouvoir réfléchir, se donner le temps du projet, parce que vous dites à juste titre : « l'université est propriétaire », mais derrière, il va y avoir des conséquences que la Ville de Talence aura à gérer notamment sur le stationnement, sur la circulation, sur la minéralisation du terrain parce que le quartier est quand même très minéral, je parle des espaces publics, il y en a très peu et vous disiez aussi : « R+6, non, R+1 », mais c'est quand même encore du bâti sur une Ville très dense et encore du bâti et encore des espaces imperméabilisés, etc., donc juste avoir une réflexion globale sur tout cela tout simplement. Merci.

M. LE MAIRE : Alors, je voudrais un jour que vous et vos collègues vous m'expliquiez comment on arrive à dire aux gens : « on veut construire du logement parce qu'on en a besoin, mais il ne faut pas bâtir », c'est toujours un peu compliqué comme équation à tenir. Je vous le dis, vous dites : « il n'y a pas beaucoup d'espaces publics à côté », je ne sais pas quel est

vosre compas, le rayon si jamais c'est 10 mètres autour de Lamartine, je vous le concède, vous avez par exemple le centre Marcel Pagnol qui est à quelques encablures de là avec quelques végétalisations, ce n'est pas grand, je vous le concède, mais l'espace public n'est pas très loin. Vous avez le parc Sourreil qui n'est pas très loin. Je vous rappelle que la Mairie ne sera jamais propriétaire que de 10 % du foncier, le reste, ce sont aussi les particuliers qui le font. Vous me dites : « on est en révision du PLU », oui, je vous le confirme, c'est une révision à marche forcée applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, on ne peut donc pas s'appuyer sur cette révision, c'est illégal, pour aller contraindre l'université à un moment ou à un autre. Je m'étonne quand même de cette réflexion, vous connaissez cette matière-là, cela serait quand même un peu fort de café, pardon j'utilise une expression médiévale, mais d'aller dire à un propriétaire privé : « écoutez, je fais un sursis à statuer parce que peut-être que je vais faire quelque chose dans 2 ans », d'abord un, on serait attaqués, deux : on perdrait, donc le moratoire ou le sursis à statuer, légalement, je ne peux pas le faire et on ne peut pas le faire. Il vous appartient de demander si jamais on peut prendre des actes illégaux, mais ce n'est pas ma posture.

Deuxième chose, il faut quand même revenir sur l'essence même, l'université est sur Talence, pas que, mais beaucoup, c'est une chance extraordinaire, l'université a des projets, on veut en faire un quartier de Ville dans lequel on étudie, on habite, on vient consommer, on vient aussi se reposer sur des espaces verts. Si le début de l'opération partenariale consistait à dire qu'un Maire, quel qu'il soit vienne dire : « écoutez, je vais vous bloquer dans tous vos projets », je ne sais pas où est trop la dimension partenariale de la chose. On est passé quand même de R+6 à R+1, je pense que vous connaissez la diminution de la valeur foncière, l'EBC qui consacre aussi tout un espace vert, j'ai envie de vous dire : mis à part prendre une dimension illégale, il n'y a franchement pas grand-chose de mieux que ce qui a pu être proposé et par ailleurs, et je vous le redis, vous vous êtes ému d'une réunion qui n'a aucune obligation.

L'université aurait pu dire : « je vends le foncier tant et je choisis sur le prix », ce n'est pas ce qu'elle a choisi de faire, elle a choisi de venir voir la Ville pour dire : « coconstruisons ensemble » et on va voir le projet qui va sortir, je ne le connais pas, beaucoup de gens le connaissent, je ne le connais pas, cela tombe bien, c'est moi qui vais signer le permis de construire ou quelqu'un qui sera délégué, mais coconstruisons ensemble. Là encore, je vous renvoie à ce qu'on a souvent échangé, vous demandez de la participation citoyenne et quand on la donne, vous dites : « non, il faut faire un moratoire », non, cela ne peut pas marcher comme cela. J'entends les inquiétudes.

Évidemment la Ville aura son mot à dire, mais la règle du jeu telle qu'elle est fixée, je peux vous assurer que nous avons eu de nombreux échanges avec l'université, passer de R+6 à R+1, je peux vous assurer que nous avons eu des réunions déjà constructives avec l'université, nous avons quand même très fortement diminué la capacité d'urbanisation et attendons de voir le projet, il y aura forcément de l'habitat, mais je n'ai pas l'habitude de critiquer les projets avant qu'ils ne sortent de terre. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui nous n'avons rien et que demain, on peut avoir une belle opération et en tout cas, c'est la première pierre avec l'université et j'en suis particulièrement fier et je ne prendrai jamais d'arrêté ou de

décision illégale au regard de la loi, mais je pense que vous le savez très bien, mais je conçois que le Conseil municipal puisse être l'endroit où on pose des questions auxquelles on a déjà les réponses.

N° 2 – Demande de logements d'urgence – Talence en Transition

Mme DE MARCO : Oui, M. le Maire, nous avons été alertés par des associations de solidarité talençaises et des parents d'élèves concernant des familles aujourd'hui en grande précarité suite à l'expulsion de la zone libre de Cenon. Il y a 2 mois maintenant, la Préfecture expulsait 300 personnes, 80 familles, 110 enfants dont 80 scolarisés qui vivaient dans un bâtiment appartenant à un bailleur social destiné à être détruit. Cette décision traumatique laisse de nombreuses familles et de nombreux enfants dans une situation extrêmement difficile notamment au point de vue de l'hébergement. J'attire précisément votre attention sur la situation de 3 familles qui ont des enfants scolarisés dans des établissements scolaires de la commune. À ces familles s'ajoutent 2 autres familles non issues de la zone libre, mais sans solution d'hébergement. Nous sommes dans une période de crise sanitaire sous couvre-feu et Emmanuelle WARGON, Ministre du Logement, a annoncé que la trêve hivernale prendra fin le 1^{er} juin 2021 au lieu du 1^{er} avril. Aujourd'hui, ces familles se retrouvent sans logement et ces enfants de nos écoles ne peuvent continuer leur scolarité sereinement. Nous vous demandons, M. le Maire, de prendre en compte ces situations et de trouver des logements d'urgence pour ces familles et de déployer un vrai plan d'accueil d'urgence pour les enfants touchés aujourd'hui ou demain par cette situation.

M. LE MAIRE : Alors, je vais laisser Mme MADRID répondre, juste faire le pont entre vos deux questions : d'un côté : « M. le Maire, ne construisez pas », et de l'autre : « M. le Maire, construisez ».

Par ailleurs, sur cette même parcelle, je vous rappelle qu'il y a une opération exemplaire menée par l'université et par la Préfecture depuis quelques mois, la parcelle Lamartine dont on a parlé tout à l'heure et qu'il y a un hébergement d'urgence de près de 40 personnes, 40 hommes seuls en l'occurrence, cela avait été aussi un engagement de l'université en construction avec les riverains et c'est une opération exemplaire qui a lieu depuis 1 an et demi maintenant sur cette parcelle avec l'appui d'autres services, je pense notamment aux services du Département. Mme Isabelle MADRID, vous avez la parole.

Mme MADRID : Je vous remercie pour cette question qui concerne l'extrême précarité et la solidarité, la protection de l'enfance, compétence première du Département. Le Conseil municipal n'est pas une tribune depuis laquelle on fait des discours d'estrade sur des sujets aussi sensibles en période électorale, la plupart de ces familles n'ont pas de droits ou ne les ont pas vus renouvelés par l'État. Il est facile de s'offusquer sur les réseaux sociaux, dans la presse, auprès des associations, en Conseil municipal avec une Sénatrice, un membre du bureau de Bordeaux Métropole, 2 conseillers départementaux, le groupe Talence en Transition peut toujours dire que c'est à l'autre de faire, mais la ficelle est un peu trop grosse. Les associations vous ont tout simplement alertés parce que l'accompagnement social des

familles relève du Conseil départemental et que votre groupe compte dans ses rangs 2 membres de sa majorité. L'un en charge de la coopération européenne et internationale, l'autre en charge des politiques d'insertion. Elles vous ont sollicité parce que le Département et Bordeaux Métropole disposent d'un parc de logements sociaux conséquent ; ces associations espéraient votre soutien et en cela, votre question signe l'aveu de votre échec. L'accès à un logement d'urgence pour des personnes sans titre ou déboutées des droits d'asile n'est prévu par un aucun dispositif. Un seul système d'urgence existe malheureusement, c'est le 115 et les centres d'accueil de nuit. Certes, un soutien social peut être mis en place pour demander un logement social en ligne, donner des informations sur les droits, sur les dispositifs de soutien financier ou de garantie de loyers impayés, mais ces dispositifs, vous le savez bien, ne s'adressent qu'à des personnes qui ont des titres de séjour. Le préalable est donc de déterminer dans quelle situation juridique sont ces familles : demandes rejetées, recours, suivies par quels organismes ?

Au niveau de la Ville, le soutien à ces familles peut se manifester par leur orientation vers des associations avec qui on travaille comme ALIFS ou La Cimade pour des personnes sans titre de séjour pour les aider dans leurs demandes ou le recours à faire valoir. Or, pour ces familles, nous n'avons pas de nom. Par conséquent, il est impossible au vu de la multitude des situations possibles d'apporter une réponse pertinente et adaptée, toute réponse générale et abstraite n'ayant aucun sens, aucun intérêt. De même, attention à ne pas livrer en pâture des situations personnelles et intimes de familles qui ont droit au respect. Tous ces sujets doivent se régler dans la confidentialité inhérente au respect de la dignité de la personne humaine. Il faut traiter des situations au cas par cas, aucune famille ne se trouve dans le même dispositif selon le pays dont elles sont originaires, selon la manière dont elles sont rentrées en France, selon si elles ont ou non des motifs à faire valoir pour y demeurer.

Les familles avec enfants mineurs doivent s'adresser à la Maison Départementale des Solidarités dont elles dépendent afin de voir si elles ressortent d'un des dispositifs précités ou être orientées pour obtenir des informations. En l'espèce, la Présidente de la FCPE Curie et le comité de soutien ont indiqué que Mme GRESLARD s'était saisie de l'affaire et que les noms des familles lui ont été communiqués. Le service éducation en a profité pour conseiller à la Présidence de la FCPE d'encourager les familles pour venir vérifier au service éducation que leur situation est correctement prise en compte, pour les tarifs sociaux que l'on applique aussi bien en restauration scolaire qu'en temps d'accueil.

Il y aura toujours des diseurs et des faiseurs. De notre côté, notre volonté de faire est manifeste et vous le savez très bien. Sur Talence, il existe 3 hébergements d'urgence pour les demandeurs d'asile, 2 qui sont gérés par le centre d'accueil et d'information du CAIO, un par le Diaconat de Lamartine, 6 que Emmanuel SALLABERRY avait ardemment défendu, et ce le temps que la Préfecture étudie la situation pour répondre oui ou non à la demande de protection par l'État français. Nous avons aussi obtenu la création d'une maison relais pour personnes très démunies avec Emmaüs, une autre est en construction avec Habitat Humanisme du côté de Thouars, le château Garderes va devenir une résidence sociale intergénérationnelle, nous avons 25 % de logements sociaux, nous ouvrirons en septembre la Maison des nouvelles solidarités avec 6 associations pour apporter des compléments

alimentaires, vestimentaires, sanitaires de manière inconditionnelle avec ou sans droit financée malheureusement très modestement par le Département à hauteur de 1 %, tout comme la Mission Locale des Graves pour l'insertion des jeunes. Notre tarification sociale pour la restauration scolaire est en dessous de l'euro recommandé par l'État, idem pour l'accueil en crèche ou en centre de loisirs. Nous apportons 3 fois par semaine des aides d'urgence aux Talençais, dont de très nombreuses familles. Nous développons un programme de réussite éducative sur toute la Ville, de nouveaux espaces de vie sociale. Je vous invite à relire notre programme et le dernier budget voté, la liste étant trop longue.

Élue aux solidarités, Vice-Présidente du CCAS, j'imagine souvent tout ce que nous pourrions faire ensemble si les élus de la Ville et les élus du Département décidaient d'agir conjointement contre les précarités, la perte d'autonomie, le non-recours aux droits, la vaccination, la prévention dans l'intérêt des Talençais bien sûr, espérons que ce jour soit proche !

Mme DE MARCO : Écoutez, je vous remercie de votre longue réponse, mais ce n'est pas en prenant ce ton que nous allons réussir à travailler ensemble, Mme, permettez-moi de le dire. Je pose cette question simplement pour vous alerter que sur notre commune vous avez des enfants qui sont scolarisés, qui ont le soutien de parents d'élèves qui se relaient pour héberger ces enfants, c'est simplement pour information, ce n'est pas pour polémiquer, je ne place pas du tout ceci au point de vue politique parce qu'il y a des élections, etc. J'en suis bien loin, je les ai rencontrées et vraiment, je me dis : « alors que la Ville de Bordeaux a réussi à accompagner ces familles, à trouver des logements d'urgence, les a accompagnées, pourquoi la Ville de Talence, ces enfants qui sont scolarisés dans nos écoles, Joliot Curie principalement, Albert Camus, etc., ne peut-on pas également voir s'il n'est pas possible de les accompagner ? ».

On ne peut pas accepter que des enfants en bas âge dorment dans des voitures, ne savent pas où ils vont dormir le soir. Ce n'est vraiment pas pour polémiquer que j'ai posé ce sujet-là, j'ai écrit vraiment à la Préfète. Je vous certifie, je ne vois pas, si vous les rencontrez, vous comprenez bien que je me sens démunie personnellement par rapport à ces enfants et ces familles, je n'ai pas besoin d'avoir un catalogue d'actions que vous avez menées ; tous ensemble, ne peut-on pas réussir, nous aussi, à trouver des solutions sans mettre cela sur un plan politique, d'enjeux ou quoi que ce soit ? c'est une demande que je fais sans agressivité, simplement je suis à votre disposition pour en discuter, mais je comptais vous alerter, je ne souhaitais pas poser cela sur un autre niveau de débat, vraiment, et quand cela concerne des logements d'urgence, vous avez cité à Lamartine ces 40 hommes seuls, d'accord, mais j'aurais justement considéré qu'il était important de le faire pour les familles quelles qu'elles soient, je ne regarde pas s'ils sont avec, sans papier ou s'ils vont les avoir ; je vois des enfants qui sont ici, qui parlent français, qui sont scolarisés, qui ont des amis, que des institutrices accompagnent, des parents d'élèves également, je ne regarde pas quand je vous parle à savoir leur situation. Si vous remplacez cela, je comprends, vous voulez polémiquer, c'est une chose, je suis à votre disposition pour que nous essayions ensemble de trouver sur les noms que je peux vous donner, je peux vous les écrire, je n'ai pas souhaité les citer ici en Conseil municipal, et vous les avez, j'en suis sûre puisque les parents vous ont

alerté, vous avez eu des courriers et la Préfète est également informée, comment peut-on faire ? C'est simple, ce n'est pas quelque chose où je souhaitais vraiment rencontrer cette agressivité en réponse, j'en suis désolée.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'agressivité, ma chère collègue. Mme GRESLARD, normalement vous n'avez pas la parole, mais je vous l'accepte pour 20 secondes, je vous fais confiance.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je vous remercie, M. le Maire, puisque le Département vient d'être cité, je voudrais juste dire que les services du Département ont fait ce qu'ils avaient à faire, ont ouvert bien sûr leurs services autant que cela était possible dans bien sûr la légalité de toute collectivité territoriale et que nous travaillons très conjointement avec les services du CCAS de la Ville et nous avons signé une convention territoriale ensemble justement pour travailler tous ces sujets de la solidarité en complète complémentarité. Merci.

M. LE MAIRE : Alors pour conclure, merci, ma chère collègue. Ce que rappelait Mme MADRID, indépendamment de ce qui a été fait, c'est la compétence première. Quand on construit aujourd'hui 10 logements sociaux, le Département, et c'est sa mission, a un nombre de logements disponibles à mettre à la disposition de chacune et de chacun bien plus important que les villes quelles qu'elles soient, quelle que soit leur gouvernance ; je voudrais donc, ma chère collègue, chère Monique, je crois à beaucoup de choses chez vous notamment votre sincérité, mais pas votre candeur. Je voudrais vraiment vous inviter sur ces sujets-là puisque vous dites n'être mue que par le bien-être des enfants, attendez, qui n'est pas mu ici ou qui ne le serait pas par rapport à ce qu'on voit ? À un moment ou à un autre, je voudrais juste quand je vous entends, et j'ai du respect pour votre action, quand on parle d'enfants, quand on parle de ce genre de choses.

Évidemment que cela vaut mieux que des querelles. Mais je ne comprends pas la méthode. Ce type de situations, et on a eu l'occasion d'en avoir d'autres, je parle sous le contrôle notamment d'Isabelle RAMI ou de Mme QUELIER, quand on a des choses qui relèvent de certains dossiers de confidentialité, de sujets d'une extrême gravité, en débattre, c'est normal et c'est sain, mais je crois que l'action caritative, bénévole ne se fait pas, ne doit surtout pas se faire à travers une question orale publique, surtout pas, ma chère collègue ! Vous êtes parfaitement libre de la poser, on est parfaitement libre d'y répondre. Mais qu'aujourd'hui je vais vous citer un chiffre, nous avons 120 logements d'urgence sur Talence, doit-on faire mieux ? Bien évidemment. Peut-on faire mieux ? C'est compliqué, mais quand on parle de cette thématique-là et d'autres, de l'enfance battue, des femmes battues ou d'autres choses, je crois que le politique avec un P majuscule, s'honore, à avoir des discussions en tête à tête, libres, et qui peuvent être critiquées, ce n'est pas la question, sur le fait de dire : « on a ce sujet-là avec cette famille-là, on a cette situation-là ». Aujourd'hui, Talence, nous avons des villages d'hébergement d'urgence qui ne font pas l'objet de publicité, nous avons des structures d'urgence pour des femmes battues qui ne font pas l'objet de publicité et je crois vraiment, c'est pour cela que j'ai été vraiment très dérangé par la question, pas par le fond bien sûr, mais par le fait de dire : pourquoi voulez-vous poser une question orale publique sur un sujet éminemment complexe et dans lequel on est tous réunis autour d'une fraternité et une humanité ?

Maintenant, il y a des lois, des textes et des situations et je crois, et c'est le sens de l'intervention de Mme MADRID que je complète et que je soutiens, que dans cette typologie d'actions-là, on aura tout à gagner, comme vient de le rappeler Mme GRESLARD, de travailler de concert dans la confidentialité plutôt que de les exposer sur la place publique. Non pas qu'on ait en honte, mais moi, je considère qu'à partir du moment où on fait étalage de toute sa mansuétude et de sa générosité, c'est qu'on en cherche commerce d'un point de vue politique et cela, je le réfuterai toujours. Je crois qu'autour de cette table, dont vous faites partie, nous sommes tous mus par l'intérêt général, on peut avoir des divergences de vues, cela ne me pose pas de problème et quand vous dites : « telle Ville y arrive, pourquoi pas nous ? », s'il vous plaît, cela fait des années, je n'étais pas Maire, que cette Ville se démène, que le Département aussi le fait, chacun a ses responsabilités et chacun devra en rendre compte le moment venu, mais aller nous comparer dans l'action avec d'autres villes où eux y arriveraient et pas nous, franchement non, parce qu'on fait à la hauteur de nos moyens, comme on peut et on fait bien.

Ce qu'il s'est passé avec le Diaconat sur le site de l'université, c'est une idée qui est venue de la Ville, de nos fonctionnaires, on aurait pu effectivement laisser cet endroit-là gardienné avec rien, on a fait ce choix-là d'hébergement d'urgence, c'est une goutte d'eau dans la mer à plusieurs titres d'ailleurs, mais sachez ma chère collègue, chère Sénatrice, que nous avons rencontré les familles et les associations qui les aident.

Vous le savez peut-être, nous avons eu un échange avec elles, on a pris des engagements sur le suivi des dossiers, ce qui ne veut pas dire que nous aurons la baguette magique pour les résoudre, mais je pense que nous nous honorerons toujours d'avoir ces discussions en confidentialité en vous rappelant aussi que ces familles-là doivent aussi faire la démarche accompagnées par les citoyens aussi parce que leur situation relève d'une élémentaire confidentialité que je dois en tant que Maire, et d'autres en tant que Département, garantir. Je voudrais donc juste vous inviter sur cette question que vous pourriez avoir comme sur d'autres à nous faire part de toutes les questions que vous voudriez avoir, mais pas de façon publique, de façon en tête à tête, vous savez le faire tout au long de l'année et je suis sûr que là-dessus, on y gagnera tous et en premier lieu l'action publique.

Mes chers collègues, je vous donne la date du prochain Conseil municipal qui aura lieu le lundi 7 juin à 18 heures. Je vous remercie, merci à vous de nous avoir suivis, bonne soirée à vous toutes et à vous tous et à très bientôt. Merci.

La séance est levée à 19 H 54.